

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
23/02/2021

Dossier complet le :
02/03/2021

N° d'enregistrement :
2021-ARA-KKP-3004

1. Intitulé du projet

Création d'un nouveau bâtiment logistique dans le parc des Caires à Etoile-sur-Rhône dans le département de la Drôme (26).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SKIPPER LOGISTIQUE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Fabien JOUVET, Président

RCS / SIRET

4 3 7 1 8 1 0 5 0 0 0 0 1 8

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme (...) comprise entre 10 000 et 40 000 m ² (1.b) Autres ICPE soumises à enregistrement)	Emprise totale du terrain : 48 451 m ² Surface de plancher bâtiment : 23 452 m ² (Installations soumises à enregistrement au titre des rubriques 1510 et 4331)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre du développement de ses activités, SKIPPER prévoit l'implantation d'un nouveau bâtiment logistique dans le parc des Caires à Etoile-sur-Rhône.

Le projet s'inscrit dans le développement de la ZI des Caires, qui correspond au secteur Ui1 du PLU d'Etoile-sur-Rhône, dans une zone d'accueil d'activités économiques.

Le site comprendra 4 cellules de stockages, un bloc bureaux et des locaux techniques (locaux de charge des batteries pour les chariots élévateurs, local sprinklage, transformateurs...).

4.2 Objectifs du projet

Ce nouveau site permettra de renforcer la présence du groupe SKIPPER dans le secteur et de développer l'emploi à l'échelle locale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus sont :

- terrassement,
- fondation,
- construction du bâtiment,
- aménagement du terrain, voiries, espaces verts et bassins,
- aménagement des réseaux et des locaux.

Les travaux seront menés en accord avec les normes de performance environnementales (certification Breeam).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité au niveau du bâtiment sera la suivante :

- 1 - Réception par camion,
- 2 - Déchargement,
- 3 - Stockage (temps de stockage variable en fonction des produits et des destinations),
- 4 - Division des lots au niveau de la zone de préparation et reconditionnement,
- 5 - Expédition par camion.

Les produits entreposés sur le site seront des produits combustibles divers en mélange. Des produits dangereux (principalement liquides inflammables et aérosols) seront stockés dans des cellules dédiées (4a et 4b).

L'entrepôt sera construit et exploité conformément à la réglementation relative aux ICPE : arrêté du 11 avril 2017 relatif aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510 et arrêté du 1er juin 2015 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de l'une au moins des rubriques 4331 ou 4734.

L'établissement ne recevra pas de public.

L'effectif sera de 80 employés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de demande d'enregistrement et une demande de permis de construire seront déposés à l'issue de la procédure d'examen cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale	48 451 m ²
Surface bâtiment	23 605 m ²
Surface voiries VL	1 239 m ²
Surface voiries PL	5 281 m ²
Surface béton quais...	2 675 m ²
Surface espaces verts	15 644 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

ZI des Caires, 26 800 Etoile-sur-Rhône.

Parcelles cadastrales n°0099 et n°0010 correspondant respectivement aux sections YC et YD.

Zonage UI1 du PLU de la commune d'Etoile-sur-Rhône.

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 51' 14" E Lat. 44° 49' 97" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Le projet se situe uniquement sur la commune d'Etoile-sur-Rhône.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche est située 350 m à l'ouest du site : ZNIEFF de type II n°820000351 "Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe en vallée du Rhône.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche est situé à 6,7 km au Sud, il s'agit de "Ensemble des Freydières" (FR3800670).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etoile-sur-Rhône n'est pas une commune littorale selon la loi littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches sont : - PNR "Monts d'Ardèche" à ≈ 10,6 km au Sud-Ouest (FR8000041), - PNR "Vercors" à ≈ 17 km à l'Ouest (FR3600041)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Etoile-sur-Rhône est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement de l'État en Drôme 2015-2018, approuvé le 08 janvier 2016.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'atlas des patrimoines, le site est hors de tout périmètre de protection des monuments historiques, de tout site inscrit ou classé, de tout site patrimonial remarquable. Il est de plus hors de toute zone tampon de biens inscrits au patrimoine mondial.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le portail géographique des zones humides de la région Auvergne Rhône Alpes, le site est hors de toute zone humide identifiée, intéressante ou prioritaire. La plus proche est le ruisseau de l'Ozon en limite ouest du site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Etoile sur Rhône est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondations du Rhône et de la Véore, approuvé le 30 novembre 2004. Le site est concerné par le zonage du PPRI dans sa limite Sud-Ouest (zone blanche), cette zone n'est pas sujette à des prescriptions particulières. La commune n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune pollution des sols n'est identifiée sur le site. En particulier, aucun site BASOL n'y est référencé. Les vues aériennes historiques attestent d'une occupation agricole ancienne.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Etoile-sur-Rhône est concernée par les Zones de Répartition des Eaux n°ZRED27 "Alluvions anciennes de la plaine de Valence au droit de Véore Barberolle" et n°ZRED28 "Cours d'eau du sous bassin Véore Barberolle". Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau souterraine.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données de l'ARS Rhône Alpes, le site se trouve hors de tout périmètre de protection de captage AEP.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche correspond au "Village d'Etoile-sur-Rhône" à environ 3,5 km au Nord-Est du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches sont la ZSC "Milieux Alluviaux du Rhône aval" (FR8201677) à 2,1 km à l'Ouest et la ZPS "Printegarde" (FR8212010) à 4 km au Sud-Ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche correspond aux "Gorges d'Ombly et cascade de la Druisse", à environ 26 km à l'Est.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'installation sera raccordée au réseau public de distribution d'eau potable. La consommation sera d'ordre sanitaire uniquement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement depuis la nappe ou rejet direct dans le milieu ne sera susceptible d'impacter qualitativement ou quantitativement les eaux souterraines : gestion des eaux pluviales conforme à la réglementation locale, absence d'eaux industrielles, eaux sanitaires rejetées au réseau, confinement des déversements accidentels et des éventuelles eaux d'extinction.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera travaillé pour être à l'équilibre remblais/ déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera travaillé pour être à l'équilibre remblais/ déblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site projet, inséré dans une zone industrielle en développement, couvre 4,8 ha de friches agricoles. Aucun enjeu n'a été identifié sur cette parcelle dans le cadre du pré-diagnostic naturaliste réalisé sur le site. Les préconisations établies suite à ce pré-diagnostic seront mises en œuvre dans le cadre du projet (cf. Annexe 8)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de son éloignement, le projet n'est pas susceptible d'impacter les zones Natura 2000 les plus proches, qui se trouvent à plus de 2 km du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de l'éloignement des zones sensibles, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site s'installe dans la zone UI1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Etoile-sur-Rhône, qui correspond aux zones d'activités industrielles, artisanales et commerciales. La parcelle est actuellement inoccupée et en friche.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le principal risque est le risque d'incendie des cellules de stockage (dispositions constructives adaptées et moyens de lutte disponibles). Les déversements accidentels et les eaux d'extinction seront confinés. Des mesures de prévention et de protection sont prévues pour limiter ces risques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le zonage du PPRi du Rhône, de la Véore et de l'Ozon dans sa limite Ouest. Le site est en dehors de massif forestier, de zone à risque mouvements de terrain. Les risques foudre et sismique seront pris en compte dans la conception des bâtiments.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions atmosphériques se limiteront aux rejets diffus liés au trafic et au gaz de combustion de la chaudière et du groupe sprinkler. Il n'y aura pas de rejets d'eaux usées industrielles. Le projet n'engendrera pas de risques sanitaires significatifs . Il n'est a priori pas concerné par des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera un trafic VL (salariés + visiteurs) estimé à 80 VL jour (en deux équipes) et un trafic PL (réceptions et expéditions des marchandises) estimé à 72 PL/jour. Les voiries seront adaptées au trafic prévisionnel. Le site se trouve à proximité de l'A7 et la RN7 qui permettent un accès facilité sans traverser de centre-ville ou village.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les émissions du site seront liées au fonctionnement des installations et au trafic. Les niveaux sonores respecteront la réglementation en vigueur. A noter : moteurs à l'arrêt au niveau des quais, vitesse limitée sur le site et la ZI. Le site est dans les zones de bruit de l'A7 et de la ligne ferroviaire Paris-Lyon-Marseille selon le PPBE de la Drôme. Une campagne de mesure sera réalisée au démarrage de l'activité.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas concerné et les installations ne causeront aucune nuisance olfactive.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas concerné et les installations ne causeront aucune vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site sera muni d'un éclairage interne nécessaire à son bon fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur. L'établissement respectera l'arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques seront uniquement liés au trafic généré par les activités et au gaz de combustion (chaudière, groupe électrogène). L'implantation dans la ZI et à proximité des axes de transport (A7, RN7) permet d'éviter le transit par des zones résidentielles sensibles.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront infiltrées. Les eaux pluviales de voiries seront traitées avant infiltration. Les ouvrages seront dimensionnés selon la réglementation en vigueur. Les déversements accidentels et les eaux d'extinction seront confinés dans un bassin étanche.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Absence d'eaux usées industrielles. Les eaux usées sanitaires seront rejetées dans le réseau public d'assainissement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les activités entraîneront la production de déchets (emballages, déchets ménagers) qui seront traités conformément à la réglementation en vigueur. Les déchets seront triés au niveau de la zone déchets et évacués en filières adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est hors de toute zone à enjeux culturels ou paysagers : sites classés ou inscrits, monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables, zone de présomption de prescriptions archéologiques. D'un point de vue architectural, le site s'inscrit dans le contexte paysager de la ZI, marqué par des activités commerciales, artisanales et industrielles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site s'implante sur d'anciennes terres agricoles intégrées au périmètre de la ZI des Caires et classées UI1 par le PLU. La zone correspond aux zones d'activités industrielles, artisanales et commerciales. Le projet est conforme au règlement du PLU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ou approuvés ont été recherchés sur le site de la DREAL Rhône-Alpes (avis émis par l'autorité environnementale). La recherche était centrée sur les avis établis depuis 2018 sur les projets les plus proches géographiquement. Aucun avis n'a été émis sur des projets ou des programmes sur la commune d'Etoile-sur-Rhône.

Le projet d'entrepôt de PRD, situé à l'Est du chemin des Caires entre la plateforme logistique existante et la station de valorisation des déchets, a fait l'objet d'une décision de l'autorité environnementale le 6 avril 2020 de dispense d'évaluation environnementale (décision 2020-ARA-KKP-2494).

Les impacts susceptibles de se cumuler sont : impact sur le trafic routier et rejets atmosphériques correspondants, consommation de nouveaux espaces, nuisances sonores.

Ces impacts seront réduits par les mesures développées aux § 6.1 et 6.4. : implantation sur une zone dédiée au développement des activités, voiries dimensionnées en conséquence, mesures prévues pour limiter les nuisances sonores...

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Implantation dans la ZI des Caires, hors des zones à enjeux naturels ou culturels, gestion des eaux pluviales (traitement des eaux de voiries par séparateur hydrocarbures, infiltration), absence d'eaux usées industrielles, confinement des déversements accidentels et des eaux d'extinction, disponibilité des moyens de lutte incendie, rejets atmosphériques liés au trafic uniquement, campagne de mesure des niveaux sonores au démarrage de l'activité...

Concernant les enjeux faune-flore, les préconisations établies suite au pré-diagnostic naturaliste réalisé sur le site seront mises en œuvre dans le cadre du projet (cf. Annexe 8) , en particulier, une réflexion a été engagée en concertation avec la LPO pour la préservation du Triton à crête.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Évaluation environnementale non nécessaire : le projet n'est pas de nature à présenter des impacts ou dangers significatifs, au vu de la destination industrielle de la ZI des Caires, des mesures de compensation et du niveau d'activités prévus (site soumis à enregistrement).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- 7. Cartographie des zones inondables
- 8. Pré-diagnostic naturaliste intermédiaire
- 9. Façades, coupes et vues en volumétries

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **Livron-sur-Drôme**

le. **19/02/2021**

Signature

SKIPPER LOGISTIQUE

SAS au Capital de 200 000 €

RCS 437 187 050

Im Chambonier Sud - ZAC Rhône Vallée

07250 LE FOUZIN

Tél. 04 75 85 85 00 - Fax 04 75 85 13 34



SAINT-GEORGES-LES-BAINS

CHARMES-SUR-RHONE

SKIPPER
Etoile-sur-Rhône
Annexe 2
Localisation du site
Extrait Géoportail, échelle 1/25 000^{ème}

ETOILE-SUR-RHONE

site

1 km

LIVRON-SUR-DROME

Limite de commune
des communes

500 m



SKIPPER
Etoile-sur-Rhône
Annexe 3

Photographies de la zone d'implantation

Orientation des prises de vue 1, 2 et 3



SKIPPER

Annexe 3

Photographies de la zone d'implantation

*Prise de vue 1 –vue de l'angle Nord-Est
(date de prise de vue : 05/2020)*

Prise de vue 1



SKIPPER

Annexe 3

Photographies de la zone d'implantation

*Prise de vue 2 – vue depuis l'angle Est
(date de la prise de vue 05/2020)*

Prise de vue 2



SKIPPER

Annexe 3

Photographies de la zone d'implantation

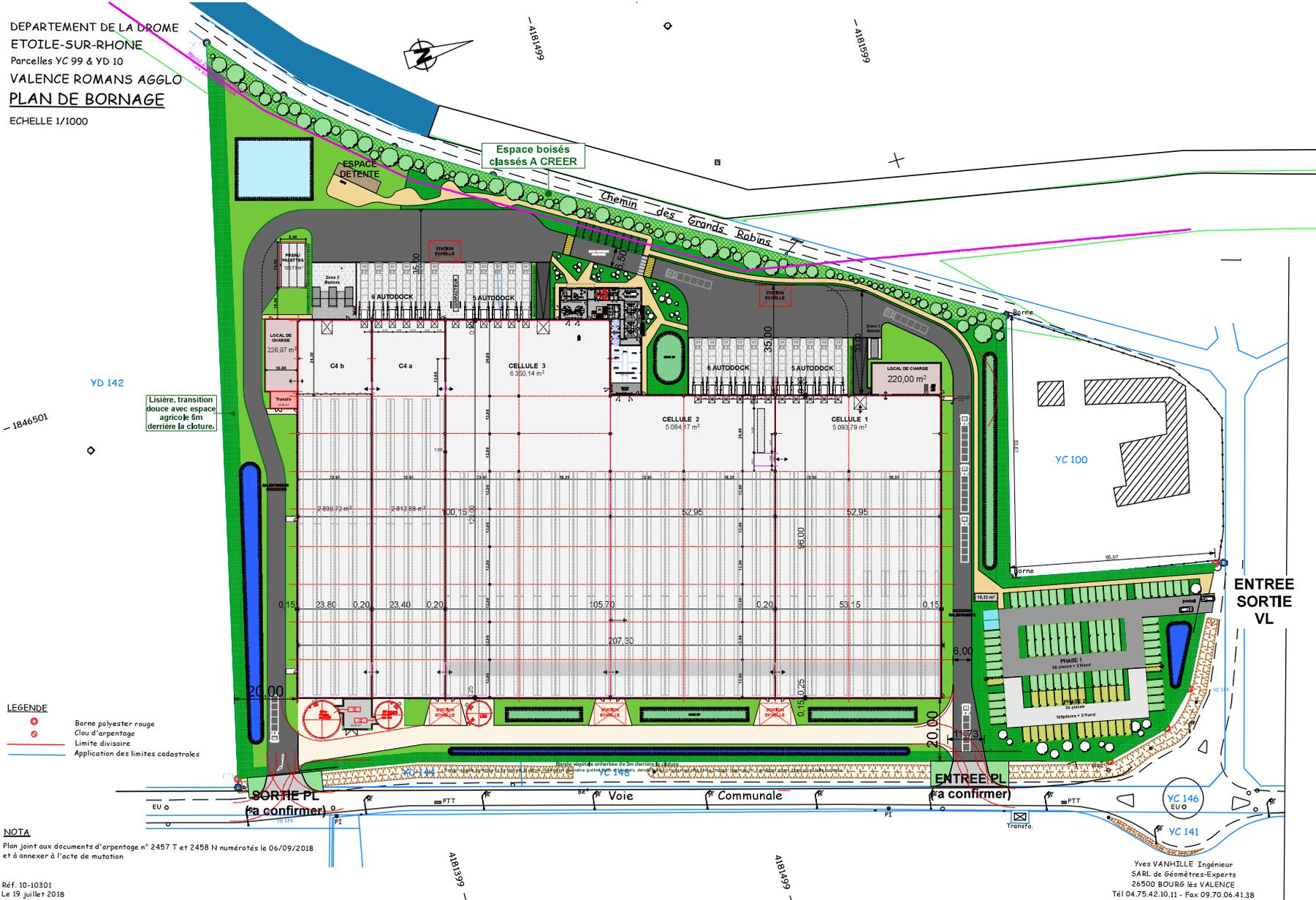
*Prise de vue 3 – vue depuis l'angle Est
(date de la prise de vue 05/2020)*

Prise de vue 3



DEPARTEMENT DE LA DROME
ETOILE-SUR-RHÔNE
Parcelles YC 99 & YD 10
VALENCE ROMANS AGGLO
PLAN DE BORNAGE
ECHELLE 1/1000

SKIPPER
Etoile-sur-Rhône
Annexe 4
Plan du projet



- LÉGENDE**
- Borne polyester rouge
 - Clou d'arpentage
 - Limite divisoire
 - Application des limites cadastrales

NOTA
Plan joint aux documents d'arpentage n° 2457 T et 2458 N numérotés le 06/09/2018 et à annexer à l'acte de mutation

Ref. 10-10301
Le 19 juillet 2018

Yves VANHILLE Ingénieur
SARL de Géomètres-Experts
26500 BOURG ÈS VALENCE
Tél 04.75.42.10.11 - Fax 09.70.06.41.38
Email yves.vanhille@wanadoo.fr

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
DROME

Commune :
ETOILE-SUR-RHONE

Section : YC
Feuille : 000 YC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 20/07/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

SKIPPER

Etoile-sur-Rhône (26)

Annexe 5

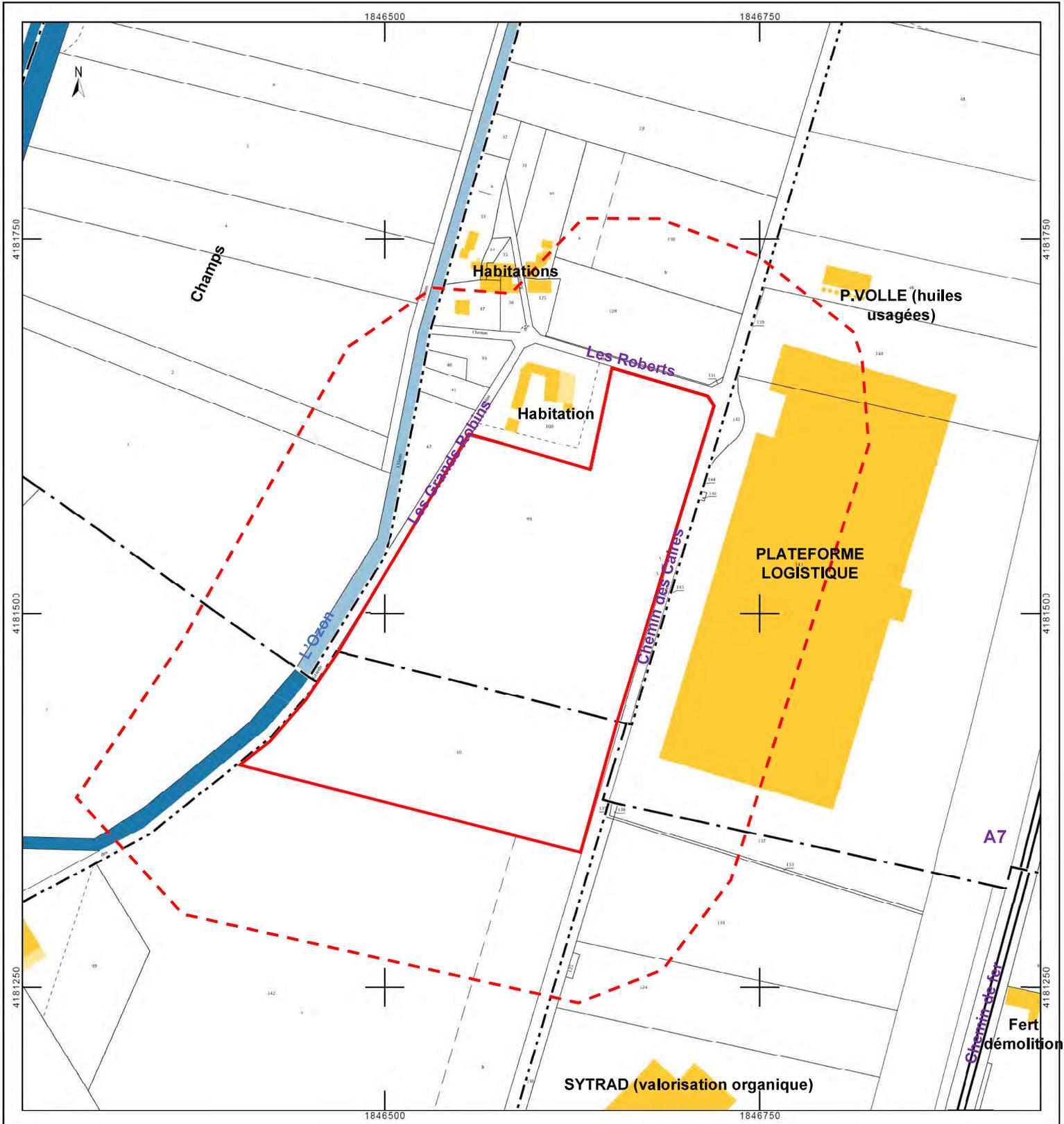
**Voisinage du site dans
un rayon de 100 m**

Extrait du plan cadastral, échelle : 1/2500^{ème}

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
la Drome
15 avenue de Romans 26021
26021 VALENCE CEDEX
tél. 04-75-79-50-16 -fax 04-75-79-51-11
cdif.drome@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



SKIPPER

Etoile-sur-Rhône

Annexe 6

Localisations Zones NATURA 2000

Extrait Géoportail

ZSC « Massifs de Crussol, Soyons, Cornas-Chateaubourg »

ZSC « Affluents rive droite du Rhône »

ZSC « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »

ZSC « Rompon-Ouvèze-Payre »

ZSC « Milieux Alluviaux du Rhône aval »

ZPS « Printegarde »

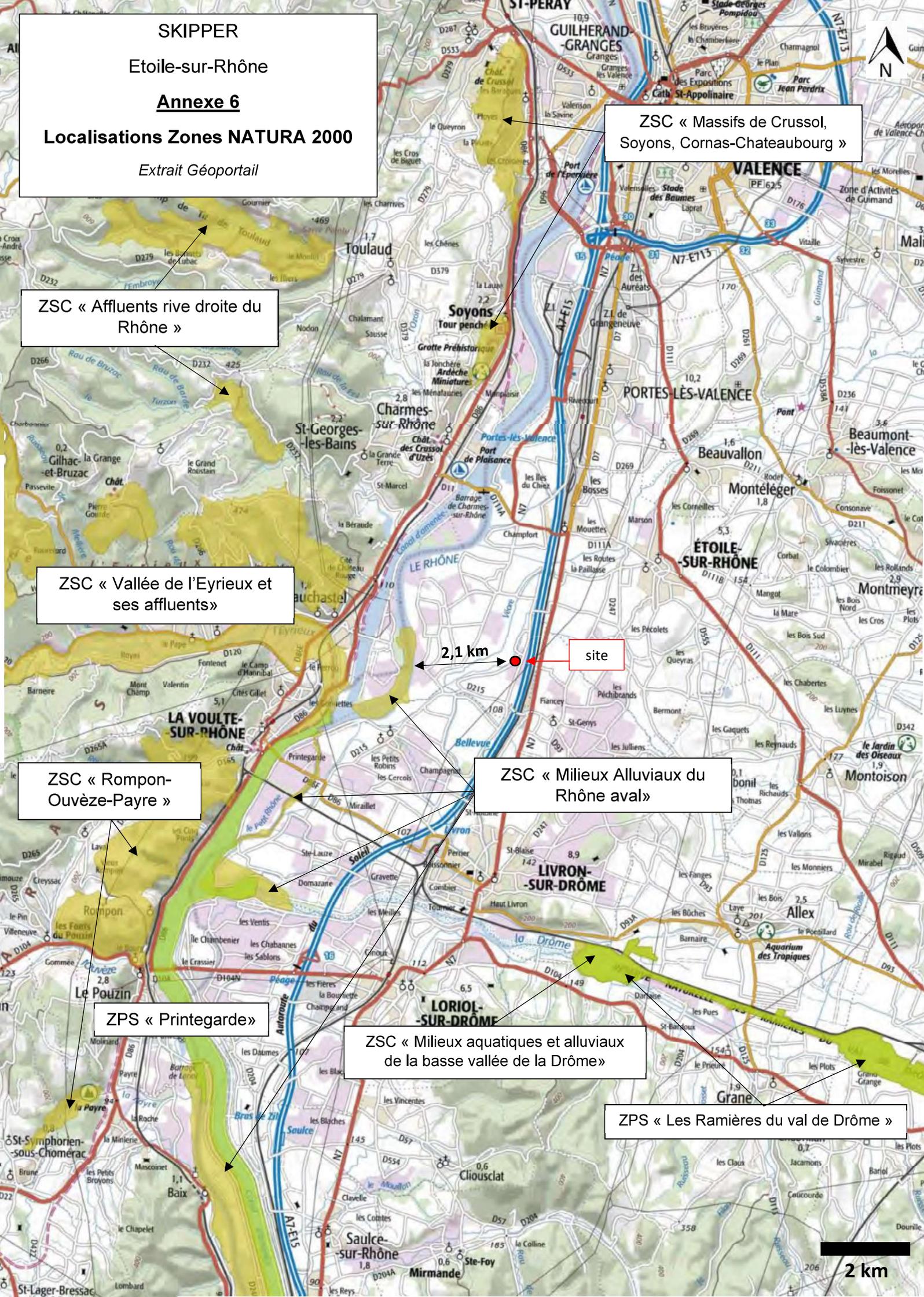
ZSC « Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme »

ZPS « Les Ramières du val de Drôme »

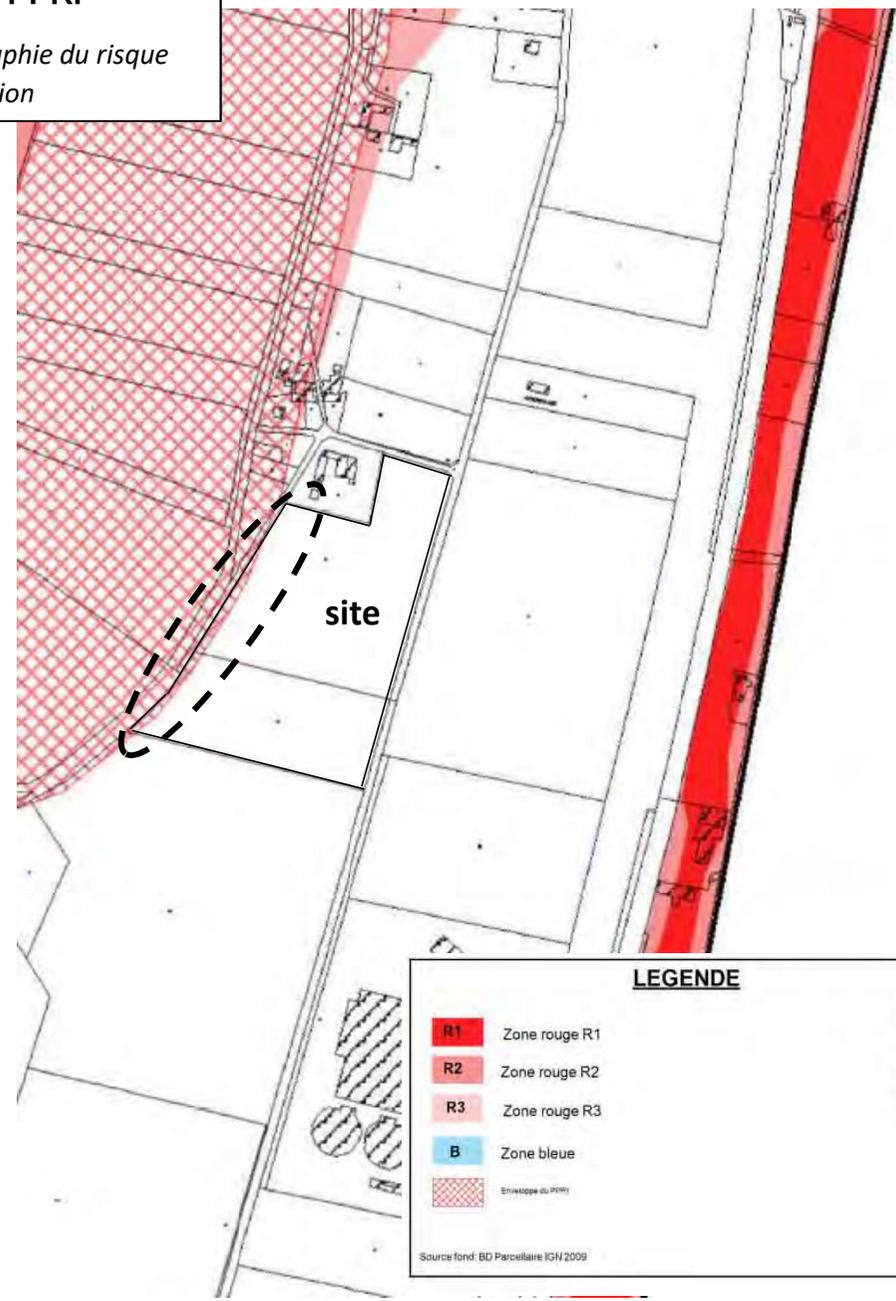
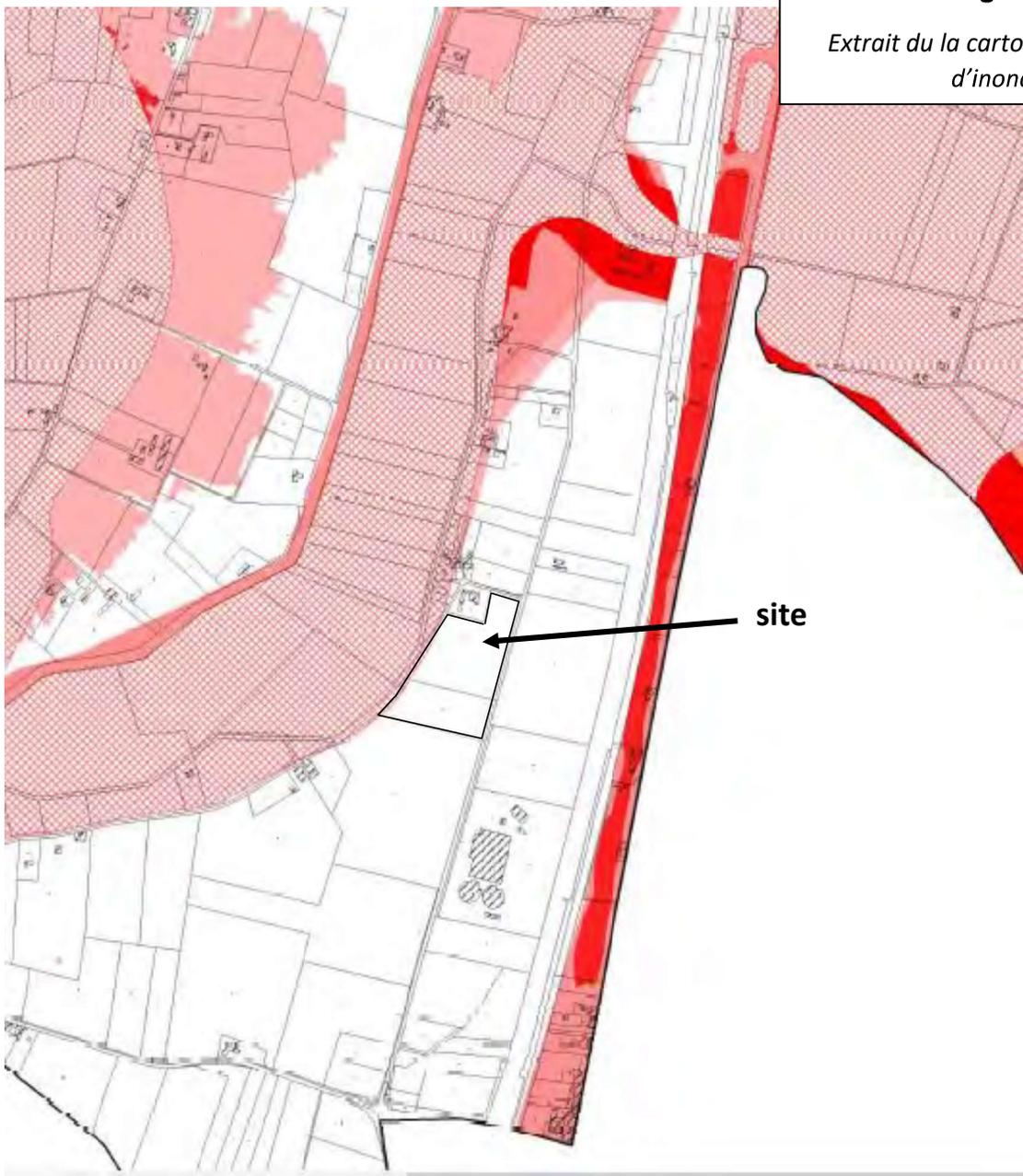
2,1 km

site

2 km



SKIPPER
Etoile-sur-Rhône
Annexe 7
Zonage du PPRi
*Extrait de la cartographie du risque
d'inondation*



LEGENDE

	R1	Zone rouge R1
	R2	Zone rouge R2
	R3	Zone rouge R3
	B	Zone bleue
		Enveloppe du PPRi

Source fond BD Parcellaire IGN 2009



Pré-diagnostic naturaliste préalable à
un projet de plateforme logistique
à Etoile-sur-Rhône (26).



Référence :

Hentz, J.-L. (2020) : Pré-diagnostic naturaliste préalable à un projet de plateforme logistique à Etoile-sur-Rhône (84).

Maître d'ouvrage :

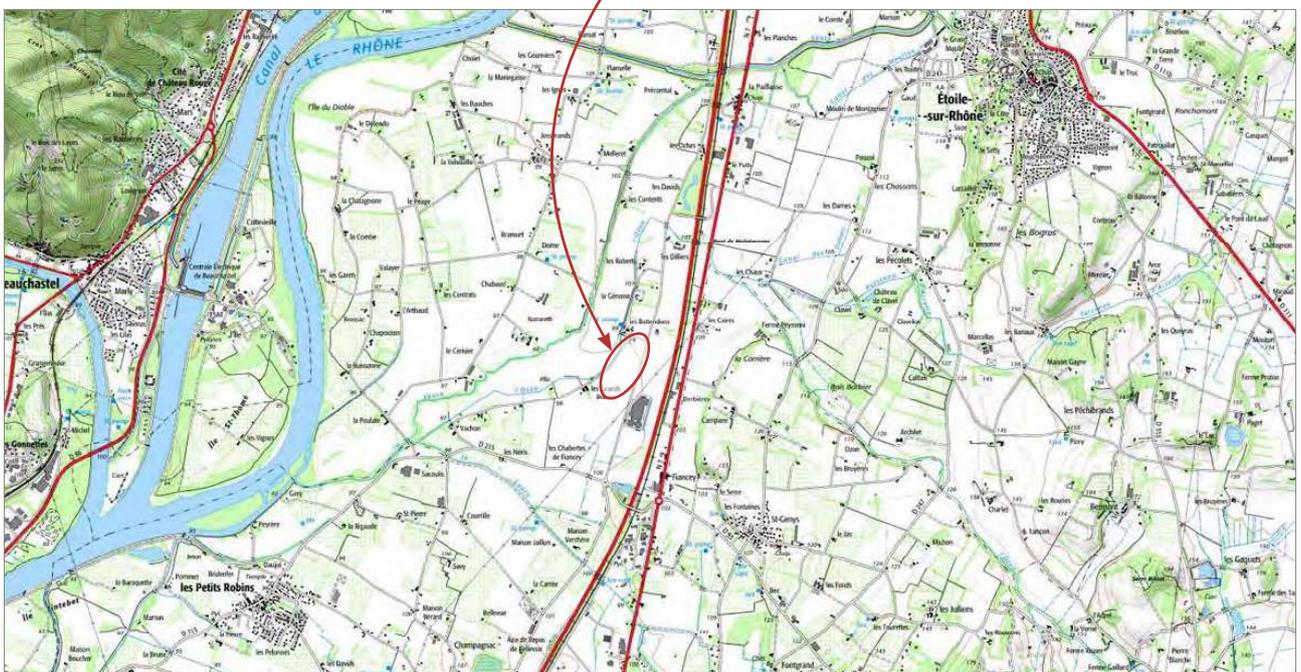
EVOLUTYS, 434 rue Etienne Lenoir 30900 Nîmes
Contact : Philippe Gasquet, p.gasquet@evolutys.fr

Rédacteurs :

Jean-Laurent Hentz - Contact : jl@jlhentz.fr
Avec le concours de Jérémy Cuvelier (O2TERRE).

Situation géographique

 Zone d'étude - Fond : geoportail.fr



SOMMAIRE

Introduction	2
I - Zone d'étude	2
II - Bibliographie et consultation	4
II.1 - Périmètres à statut	4
II.2 - Sources consultées	5
II.3 - Analyse bibliographique	5
III - Pré-diagnostic	9
III.1 - Equipe et méthodologie	9
III.2 - Résultats	9
III.3 - Habitats	10
III.4 - Zones humides	14
III.4.a - Délimitation des zones humides	14
III.4.b - Inventaire des zones humides	15
III.4.c - Approche physique et hydrologique	15
III.4.d - Délimitation des zones humides	16
III.5 - Flore	17
III.6 - Faune	18
III.6.a - Mammifères terrestres et aquatiques - 2 espèces :	18
III.6.b - Chiroptères - 10 espèces :	19
III.6.c - Oiseaux - 18 espèces :	22
III.6.d - Reptiles - 1 espèce :	23
III.6.e - Amphibiens - 0 espèce :	24
III.6.f - Poissons - 0 espèce :	24
III.6.g - Insectes et autres invertébrés - 59 espèces :	25
Préconisations	26
Conclusion	27
Annexes	28
An. 1 - Flore, liste des espèces	28
An. 2 - Faune, liste des espèces	29
An. 3 - Fiches synthétiques chiroptères	30

INTRODUCTION

Le groupe SKIPPER envisage d'implanter une seconde plateforme logistique dans la zone industrielle intercommunale des Caires, sur la commune d'Etoile-sur-Rhône (26).

Cette zone industrielle accueille déjà plusieurs entreprises, dans un contexte de plaine agricole de Rhône, et dans un secteur délimité entre la rivière Ozon à l'Ouest et la voie ferrée doublant l'autoroute A7 à l'Est.

Le présent document est un pré-diagnostic : il présente les premières appréciations recueillies à propos des enjeux et contraintes environnementales du site de projet. Il permet d'orienter, le cas échéant, la réalisation d'un diagnostic plus complet.

I - ZONE D'ÉTUDE

Le site de projet est localisé dans un vaste secteur de zone industrielle en pleine construction : la zone industrielle intercommunale des Caires.

Le site de projet couvre 4,8 hectares ; la carte 1 permet de visualiser son insertion dans un contexte industriel beaucoup plus large.

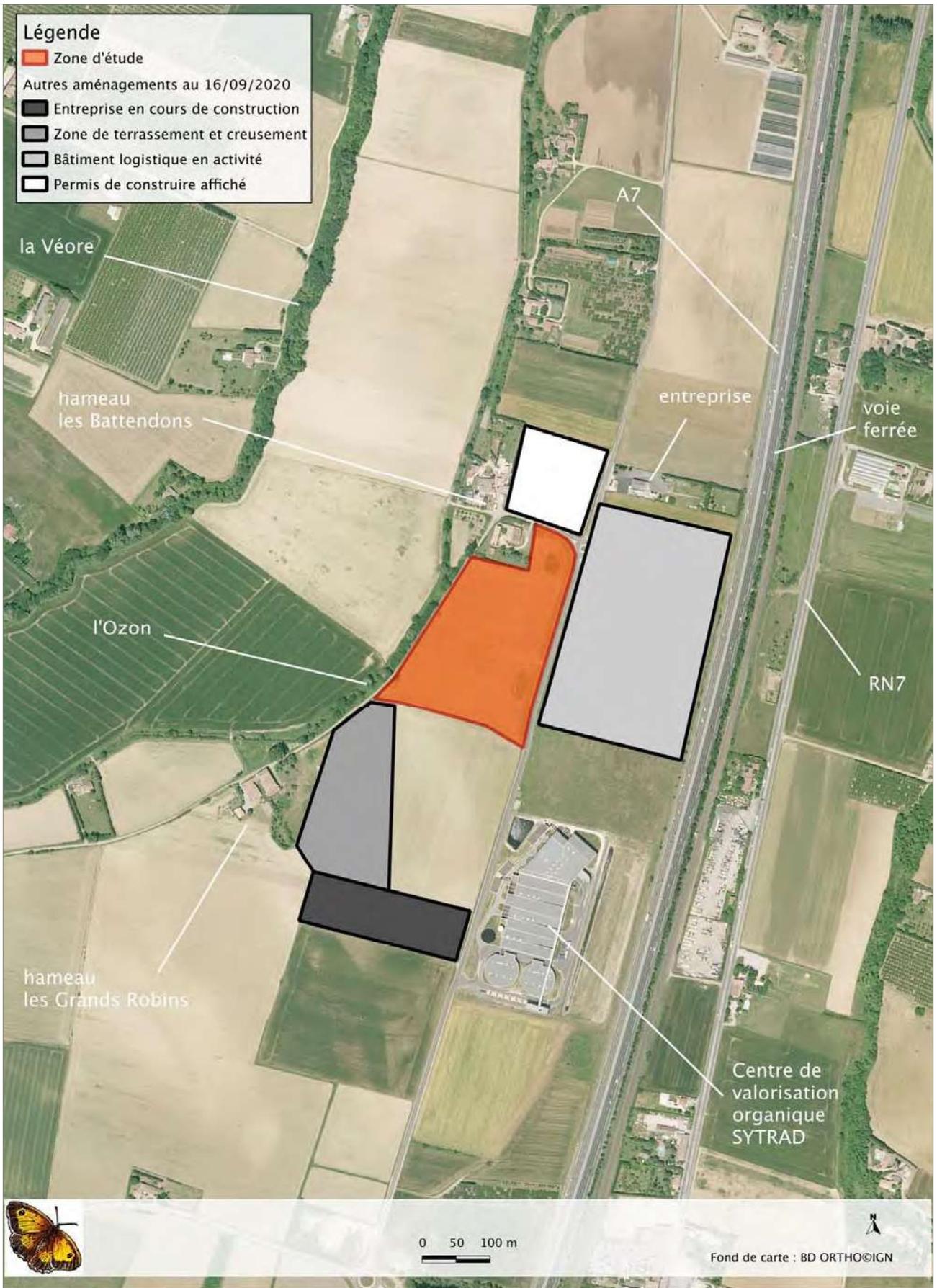
Au plus près, la parcelle concernée est bordée :

- à l'Est par une route et un bâtiment logistique en activité, puis l'autoroute A7, la voie ferrée et la nationale 7 ;
- au Nord, une parcelle de friche agricole nue où est affiché un panneau de permis de construire lors de notre passage en septembre 2020 ;
- au Sud une parcelle agricole (plantée en tournesol), en partie modifiée par des travaux de terrassement, creusement et monticules de terres, doublée un peu plus au Sud par une autre entreprise industrielle en cours de construction ;
- à l'Ouest, une petite route longeant la rivière Ozon matérialisée par une ripisylve très étroite et en mauvais état de conservation (la rivière est à sec à cet endroit le 16 septembre 2020) ; de l'autre côté de la rivière, de vastes étendues de maïs ;
- à l'angle Nord-Ouest une ferme habitée avec jardin arboré attenant.

Le contexte plus général est la plaine alluviale du Rhône, aménagée pour la grande culture (maïs, tournesol...).

Le site de projet est une friche agricole, fauchée lors de notre passage, agrémentée sur sa bordure Est d'un large fossé aménagé avec plantation d'arbres, à peu près tous morts et secs.

Deux tas de terre sont disposés sur le site, probablement issus de l'aménagement de ce fossé.



Carte 1 : Zone d'étude

La consultation de références bibliographiques et des bases de données naturalistes sur Internet permet d'apporter un complément sur les composantes possibles de la biodiversité locale. Associée à l'appréciation des habitats, cette analyse a pour objet d'orienter le regard des observateurs pour vérifier, en particulier, la présence d'espèces et d'habitats à enjeu patrimonial connus à l'échelle de la commune ou plus précisément sur ou à proximité du site étudié.

Les sessions de terrain complémentaires permettent d'apporter des observations originales et d'assurer une analyse pertinente, circonstanciée et localisée vis-à-vis de la zone d'étude et du projet d'aménagement.

II.2 - Sources consultées

Nous prenons en considération les mentions postérieures à 1990.

Faune Drôme : 423 espèces animales à l'échelle communale ;

Faune France : 168 espèces d'oiseaux à l'échelle communale ;

INPN : 296 espèces animales, 598 espèces végétales et 44 diatomées et bactéries à l'échelle communale.

Ces bases de données en ligne ont été consultées une dernière fois le 03/12/2020, afin de considérer les dernières informations disponibles.

Rappelons que la commune d'Etoile-sur-Rhône couvre une superficie de près de 4 300 hectares environs, couvrant des coteaux calcaires, une vaste plaine agricole et les bordures du Rhône (à comparer aux 4,8 hectares de la zone d'étude).

II.3 - Analyse bibliographique

Dans quelle mesure une modification d'usage des sols des parcelles ciblées par le projet peut-elle avoir un impact sur la biodiversité et en particulier les espèces à enjeu patrimonial ?

Il faut considérer les principaux habitats et les potentialités d'accueil de faune et de flore : le site de projet est une friche agricole très homogène, fauchée ou gyrobroyée régulièrement.

L'analyse bibliographique rapide permet d'écarter la grande majorité des espèces à fort enjeu patrimonial mentionnées sur la commune.

En terme botanique, le site de projet semble des plus banals : aucune espèce à fort enjeu patrimonial n'est attendue. Le caractère enfriché et soumis à une action mécanique dans un contexte de plaine agricole ne plaide pas pour la présence de plantes originales des lieux secs (orchidées ou espèces psammophiles par exemple) ; l'absence de toute humidité, avec une nappe alluviale profonde est rédhibitoire pour toutes les espèces associées aux zones humides.

Tous les animaux dont la présence est fortement liée à l'eau et aux zones humides ne sont pas attendus sur le site de projet (sec...).

Concernant les mammifères terrestres : le **Hérisson d'Europe** *Erinaceus europaeus* et l'**Ecureuil roux** *Sciurus vulgaris* sont les seules espèces potentielles sur ce site. Aucune espèce de mammifère aquatique n'est attendue.

Des chauves-souris fréquentent probablement le site, en particulier les espèces ubiquistes que sont les pipistrelles (protégées mais relativement communes et répandues). Aucun élément contextuel ne plaide pour la présence particulière d'espèces à plus fort enjeu patrimonial.

Les grands oiseaux migrateurs (cigognes, grues, etc.) ne sont pas attendus sur ce site de petites dimensions et enclavé dans une zone industrielle.

Parmi les oiseaux hivernants fréquentant les plaines agricoles nous retiendrons les mentions du **Busard Saint-Martin** *Circus cyaneus* et du **Faucon émerillon** *Falco columbarius*. Mais là encore, les dimensions restreintes du site et son enclavement dans une zone industrielle ne laissent pas présager de son utilisation assidue par ces espèces.

Le **Rollier d'Europe** *Coracias garrulus* est observé en 2020 sur la commune, à la marge de son aire de répartition. Il s'agit d'une espèce méridionale en expansion dans le Sud de la France, et dont les observations hors aire habituelle se multiplient. Cette espèce fréquente les plaines agricoles mais a besoin absolument d'un trou pour nicher : il apprécie en particulier les anciennes loges de **Pic vert** *Picus viridis*, et peut occasionnellement utiliser un trou dans un mur de bâtiment. Oiseau d'un caractère farouche, sa présence est très peu probable sur ce site en particulier. De plus, les grandes cultures des proches alentours (maïs et tournesol) ne constituent pas des habitats de chasse particulièrement attractifs pour cette espèce.

La **Pie-grièche écorcheur** *Lanius collurio* construit son nid dans une haie, un bosquet ou un arbuste isolé. Elle fréquente des zones bien pourvues en insectes-proies dès son retour d'Afrique au mois de mai. Le site de projet ne semble pas particulièrement attractif pour cette espèce (surtout au vu du contexte local), mais on pourrait néanmoins avoir la surprise de l'observer, peut-être seulement de passage migratoire.

Le **Grand-duc d'Europe** *Bubo bubo* est cité dans les listes communales. Le site de projet ne présente aucun aspect évidemment attractif pour cette espèce : le contexte ne semble pas favorable pour sa nidification, et on voit mal cette parcelle fournir une ressource alimentaire conséquente pour cette espèce, dont la présence ici n'est pas attendue.

6

L'**Alouette lulu** *Lullula arborea* est un oiseau des plaines agricoles, des coteaux calcaires et autres terrains ouverts. Elle peut tout à fait fréquenter des espaces en agriculture intensive dès lors qu'il reste une ressource de nourriture suffisante. On ne peut pas écarter sa présence *a priori*. Bien que cette espèce soit protégée et d'intérêt communautaire (inscrite à l'annexe I de la directive européenne 79/490/CEE), c'est une espèce assez commune dans la moitié Sud de la France, dont les populations sont encore conséquentes ; présente ou pas, la destruction de 4,8 hectares de terres agricoles aura un impact absolument négligeable vis-à-vis de cette espèce.

Parmi les reptiles mentionnés dans la commune d'Etoile-sur-Rhône, 6 peuvent occuper des habitats variés et apprécient des espaces herbeux bordés de haies : le site de projet pouvant s'apparenter à cette description, la présence de ces espèces est potentielle. Il s'agit de la **Couleuvre à collier** *Natrix helvetica* et de la **Couleuvre vipérine** *Natrix maura*, deux espèces inféodées à l'eau, et que l'on pourrait attendre dans le lit de l'Ozon, d'où elles pourraient partir à la recherche de nourriture dans les habitats alentours.

La **Couleuvre verte-et-jaune** *Hierophis viridiflavus* est une grande couleuvre des talus de toutes natures, capable de grands déplacements à l'intérieur de son territoire. La **Vipère aspic** *Vipera aspis* est un hôte - très - discret de nombreux types d'habitats. Ces deux espèces pourraient tout à fait être découvertes à la lisière de la ripisylve de l'Ozon, d'où elles peuvent aller chasser dans les environs proches.

Enfin, le **Lézard des murailles** *Podarcis muralis* et le **Lézard vert** *Lacerta bilineata* sont deux espèces très communes dont la présence est potentielle sur le site de projet ou son pourtour immédiat.

Du côté des amphibiens, trois espèces retiennent notre attention dans cette phase de réflexion préalable : l'**Alyte accoucheur** *Alytes obstetricans* qui pourrait se trouver le long de l'Ozon et dans les jardins attenants aux habitations pourvoyeuses de gîtes au pied des murs en pierre, le **Crapaud calamite** *Epidalea calamita*, espèce bien présente dans les espaces agricoles, et le **Triton crêté** *Triturus cristatus*, espèce rare et en déclin connue des environs.

Pour le premier, non attendu sur le site de projet lui-même mais seulement dans ses environs proches, la modification du site par un aménagement quel qu'il soit ne devrait pas modifier ni sa présence ni ses habitudes.

Le Calamite a besoin impérativement de zones de ponte : mares, fossés ou ornières agricoles un peu profondes, à mise en eau temporaire au gré des orages. C'est donc un crapaud des lieux secs et sa présence dans la plaine agricole du Rhône est tout à fait cohérente. Le site de projet ne présente pas, intrinsèquement, de zones potentielles pour la ponte. Mais les aménagements du fossé Est, ainsi que les travaux en cours dans la parcelle jouxtant le site de projet au Sud, pourraient créer des lieux de ponte et attirer ce crapaud qui a de grandes capacités de déplacement. De ce fait, on ne peut exclure sa présence sur le site et la qualification d'une éventuelle population locale serait pertinente, le cas échéant.

Le Triton crêté fait l'objet d'une attention particulière de la part des naturalistes, des services de l'Etat et des collectivités - étude ciblée sur cette espèce et sur la commune d'Etoile-sur-Rhône, réalisée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes pour le compte de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat vert et bleu du grand rovaltain) et de Valence-Romans-Agglomération (Atlas de la biodiversité territoriale). Cette étude rappelle les enjeux importants en matière de préservation de cette espèce, ainsi que la responsabilité des communes d'Etoile-sur-Rhône et de Livron-sur-Rhône qui accueillent, chacune, un site important de reproduction : le Marais des Oches pour l'Etoile-sur-Rhône, situé à 1 kilomètre au Nord du site d'étude, et le Marais de Champagnat (Champagnac selon la carte IGN) situé à 2,4 kilomètres au Sud-Ouest du site d'étude.

L'étude de la LPO met en avant d'autres éléments relatifs aux amphibiens dans les proches alentours du site de projet :

- un Triton crêté trouvé écrasé sur la route à environ 1,2 kilomètres au Sud,
- la présence de bassin de rétention des eaux pluviales et mares dans l'enceinte de l'entreprise SYTRAD, soit à moins de 200 mètres au plus près... Ces bassins accueillent notamment la reproduction du Crapaud calamite et du **Triton palmé** *Triturus helveticus*,
- une ancienne carrière dite Marais de Fiancey située à 800 mètres au Sud, site qui pourrait être réhabilité dans le but d'accueillir le Triton crêté.

La LPO a réalisé aussi une plaquette d'information intitulée «Enjeux faunistiques de la ZA Les Caires - Etoile-sur-Rhône. Cette plaquette rappelle quelques enjeux de conservation et propose quelques aménagements concrets. Ce document précise en particulier que «la création de mares ou de bassins de rétention/infiltration fonctionnels pour la biodiversité pourraient être un plus dans l'aménagement de la ZA en faveur du Triton crêté».

Parmi les insectes, le **Lucane cerf-volant** *Lucanus cervus* est l'espèce la plus probable dans les environs. Toutefois, le site de projet en lui-même ne disposant d'aucun arbre de grande taille n'est donc aucunement susceptible d'accueillir ce grand coléoptère...



LES POTENTIALITÉS DE PRÉSENCE D'ESPÈCES À FORT ENJEU PATRIMONIAL SONT RESTREINTES, EN LIEN AVEC LA SUPERFICIE DU SITE DE PROJET, SON ENCLAVEMENT DANS UNE ZONE INDUSTRIELLE EN PLEIN DÉVELOPPEMENT, ET LE CONTEXTE DE PLAINE AGRICOLE INTENSIVE. L'ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE PERMET D'AVANCER QUE L'AMÉNAGEMENT DE CE SITE N'EST PAS DE NATURE À AVOIR UN IMPACT NOTABLE SUR LA FAUNE, LA FLORE OU LES HABITATS À FORT ENJEU PATRIMONIAL DE LA COMMUNE OU DE LA RÉGION. NÉANMOINS, LE PORTEUR DE PROJET A TOUTE LATITUDE POUR INTÉGRER, DE SON PLEIN GRÉ, DES ACTIONS D'AMÉNAGEMENT FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ.



Une Pie-grièche écorcheur mâle en halte migratoire dans le Gard ; cette espèce pourrait-elle nicher sur le site d'étude ?

III - PRÉ-DIAGNOSTIC

III.1 - Equipe et méthodologie

Cette mission d'expertise a été assurée par Jean-Laurent Hentz, naturaliste. Il est accompagné par Jérémy Cuvelier, expert en zones humides et pédologie appliquée (bureau d'études O2TERRE), pour la caractérisation des zones humides.

Les méthodologies utilisées pour réaliser les différents inventaires thématiques sont adaptées aux objectifs et d'une mise en oeuvre classique dans ce type d'étude, bien qu'il s'agisse ici d'un pré-diagnostic qui s'appuie sur une unique visite de site :

- déambulation lente sur la totalité du site pour la flore, les habitats, la majeure partie de la faune,
- utilisation de détecteur (Pettersson D1000X) et d'enregistreurs d'ultrasons (SM2BAT+) pour les chiroptères,
- écoute diurne et nocturne pour les oiseaux (mais en dehors de la période de reproduction).

La visite de site s'est faite le 16 septembre 2020 par une météo belle et très chaude, en fin d'après-midi, complétée par une soirée d'écoute active des chauves-souris. Deux enregistreurs d'ultrasons étaient laissés en place toute la nuit et relevés le matin du 17 septembre, avec quelques observations complémentaires en matière de biodiversité.

III.2 - Résultats

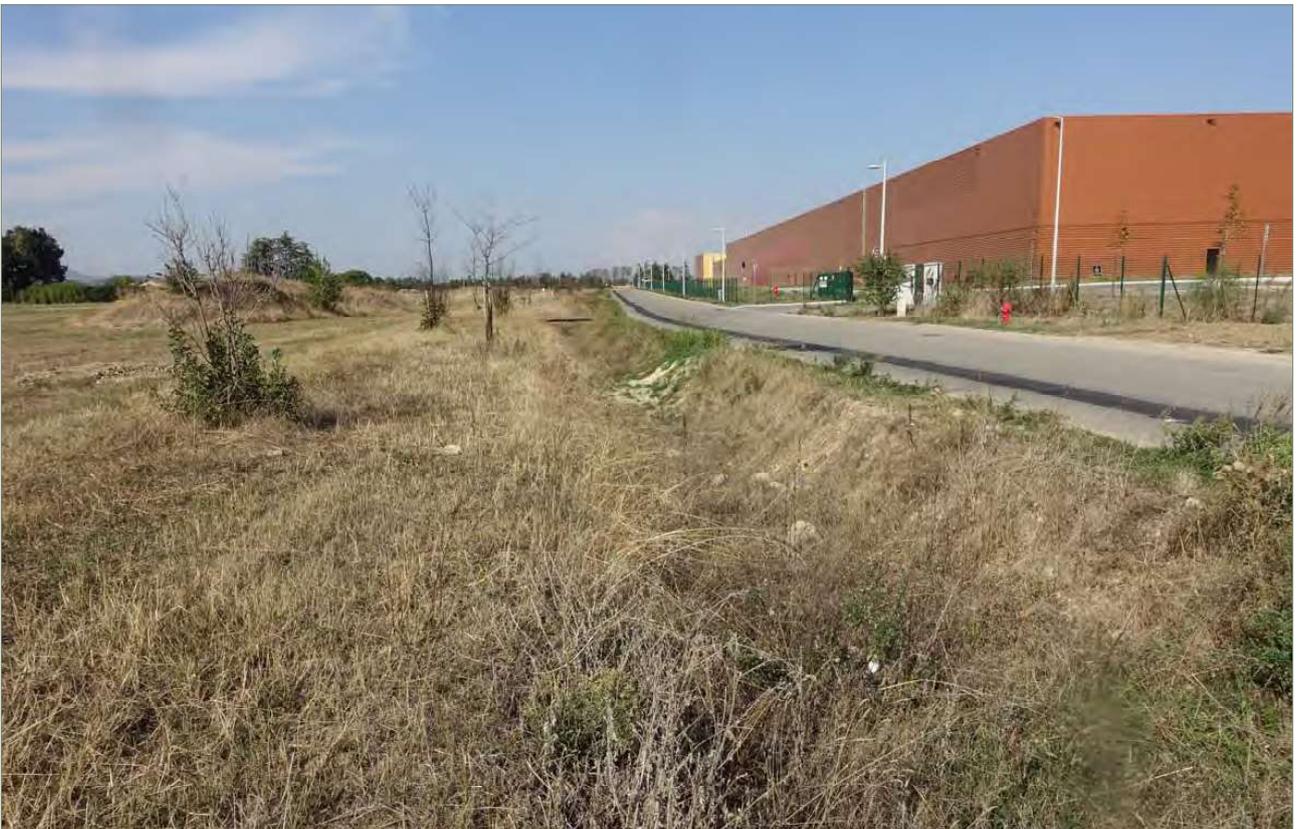
Cette première session de prospection a permis de recueillir 218 observations naturalistes : les listes sont librement accessibles sur le site de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Gard, outil de saisie et gestion des observations utilisé au sein du bureau d'études Jean-Laurent Hentz (naturedugard.org/index.php?page=listes_programmes&programme=151). Elles sont aussi présentées à la fin du diagnostic.

Près de 100 espèces animales et 100 espèces végétales ont été recensées au sein de la zone d'étude et ses proches abords, dans un contexte très défavorable : la parcelle a fait l'objet d'une fauche ou d'un gyrobroyage, la visite s'effectue en fin d'été caniculaire.

III.3 - Habitats



Vue vers le Sud : friche fauchée du site de projet, champ de tournesol, la SYTRAD au Sud-Est, une autre usine en cours de construction au Sud.



Côté Est : un fossé élargi doublé d'un alignement d'arbres, visiblement secs lors de notre passage, puis une route et le bâtiment actuel du groupe SKIPPER.



A l'Ouest, la ripisylve très dégradée de l'Ozon, longée par une route ; le site de projet est situé à droite.



A l'Ouest : à travers la ripisylve de l'Ozon, maïsiculture et cordon rivulaire de la Véore au loin ; cette photo laisse apprécier la topographie plus haute du site de projet par rapport au niveau de la plaine alluviale du Rhône.



La friche fauchée du site de projet, depuis le point Sud-Ouest.



Une excavation dans la parcelle de tournesol au Sud atteste de la présence d'une nappe alluviale assez profonde.

Au moment de notre passage sur site, le 16 septembre 2020, par temps chaud faisant suite à l'été caniculaire, le site se présente comme une friche fauchée ou gyrobroyée, totalement sèche. La végétation identifiée permet tout de même de qualifier cet habitat de friche (code Corine biotopes 87), sans enjeu particulier en matière de conservation environnementale.

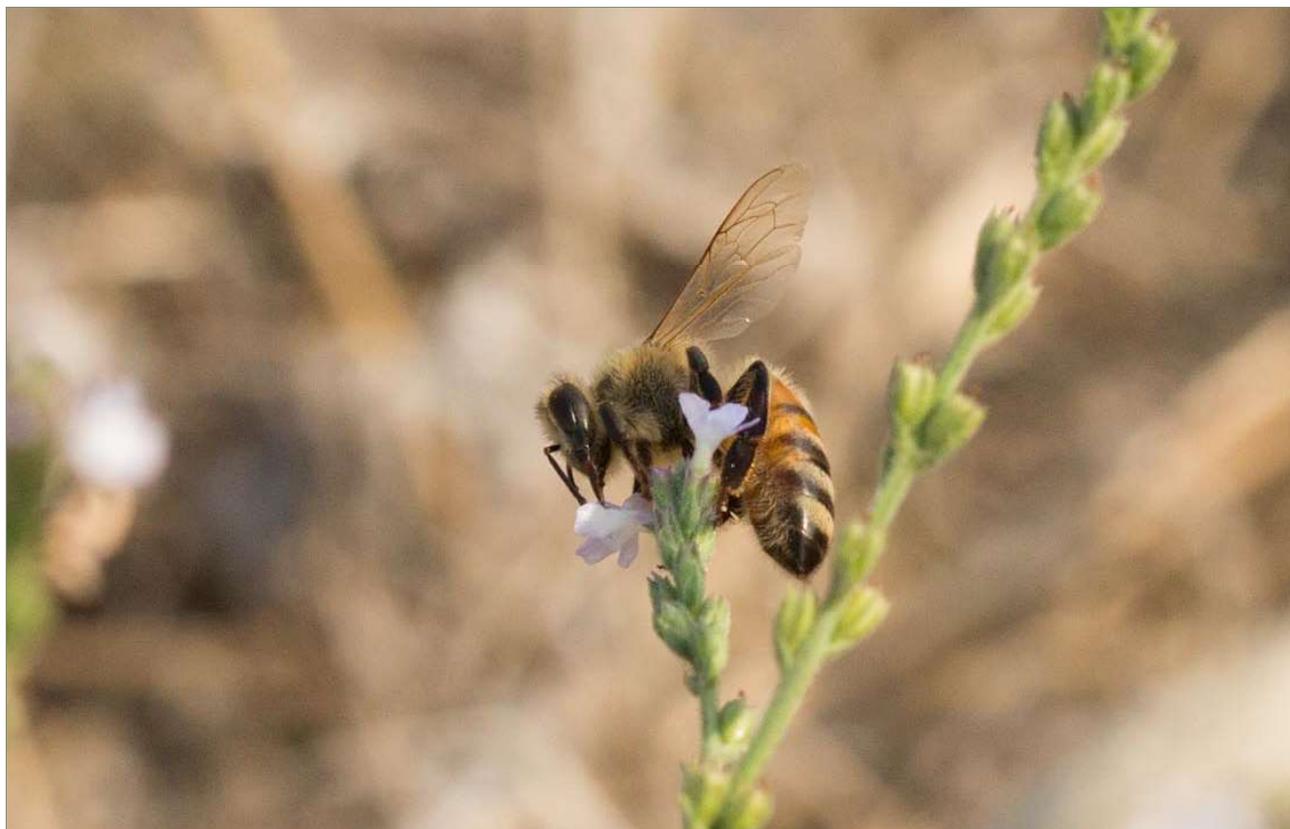
Le vaste fossé creusé sur la longueur Est de la parcelle est à sec, et accueille très peu de végétation caractéristique des zones humides. Il semble ne devoir être alimenté que lors d'épisodes pluvieux, et probablement très vite drainé par le sol alluvial. Il ne semble pas du tout favorable, dès lors, au développement d'habitat caractéristique des zones humides, encore moins à un habitat favorable à la reproduction du Triton crêté. La connaissance de ce fossé au printemps permettrait de confirmer ce sentiment.

Quelques arbres ont été plantés le long de ce fossé, du côté intérieur de la parcelle, visiblement dans le but de former un écran végétal. Lors de notre visite ces arbres semblent en piteux état (secs) : ils ne donnent pas l'impression de pouvoir reprendre leur croissance...

A l'Ouest, la ripisylve de l'Ozon est séparée du site de projet par une petite route goudronnée menant au hameau les Grands Robins vers le Sud. Cette ripisylve à **Frêne à feuilles étroites** *Fraxinus angustifolia*, **Peuplier blanc** *Populus alba* et **Saule blanc** *Salix alba* est visiblement en très mauvais état de conservation : les arbres épars, au port inélégant, avec de nombreuses branches mortes. Le 16 septembre 2020 le cours d'eau, l'Ozon, est à sec au droit du site d'étude.



AUCUN HABITAT À FORT ENJEU PATRIMONIAL N'EST PRÉSENT SUR LE SITE. LE POTENTIEL D'ACCUEIL DE ZONES HUMIDES PARAÎT NUL.



En période de disette une Abeille domestique se rabat sur la fleur minuscule de Verveine officinale.

III.4 - Zones humides

III.4.A - DÉLIMITATION DES ZONES HUMIDES

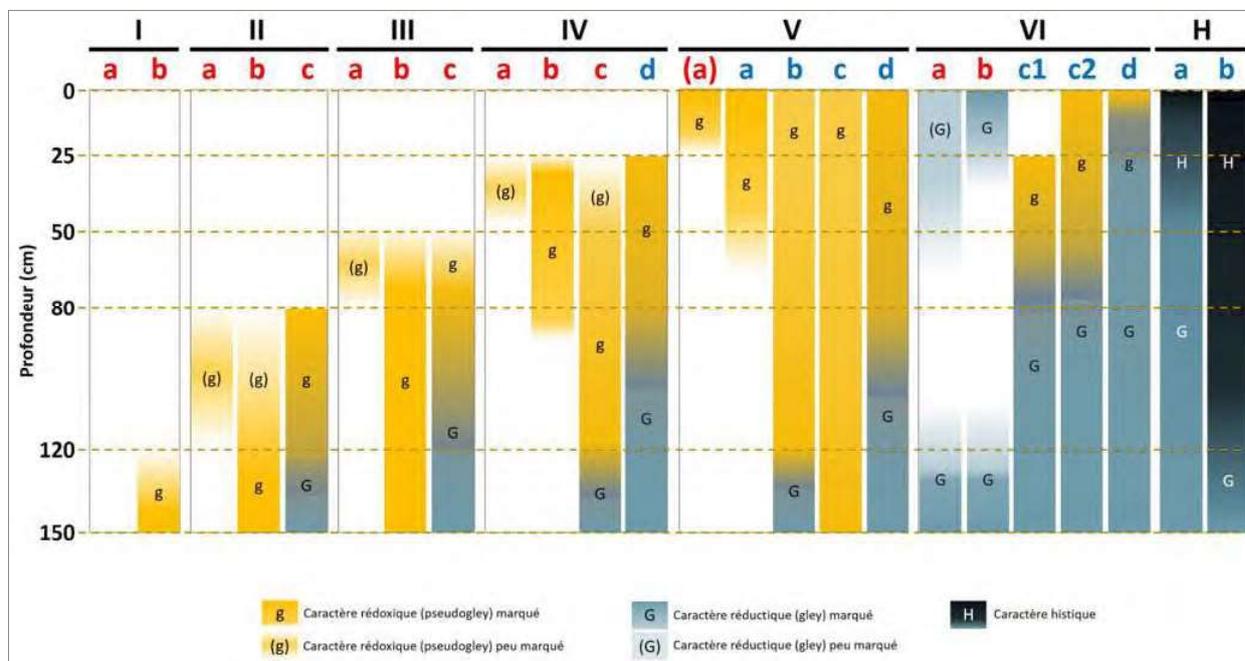
L'article L.211-1 du Code de l'environnement instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il vise en particulier la préservation des zones humides. Il affirme le principe selon lequel la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

La circulaire du 18 janvier 2010 précise les protocoles pour délimiter les zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement. Ces protocoles stipulent qu'une zone est considérée comme « humide » si elle présente l'un des critères suivants :

- les sols sont hydromorphes et témoignent d'un engorgement en eau,
- la végétation, si elle existe, est caractérisée par la présence et le recouvrement d'espèces végétales hygrophiles ou par des habitats caractéristiques des zones humides.

La liste des sols hydromorphes (GEPPA, 1981 ; modifié), des espèces végétales (espèces indicatrices des zones humides) et des habitats (Corine biotopes et Prodrome de végétation) caractéristiques des zones humides s'appuient sur des référentiels scientifiques.

Pour les sols, les conditions d'engorgement prolongé ou temporaire en eau peuvent être attestées par des traces d'hydromorphie dans les différents horizons. Dès lors, pour apprécier si un sol est hydromorphe, la classification du Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée est utilisée. Cette classification permet de classer les sondages pédologiques en fonction de la distinction des traits rédoxiques (traces de rouille - pseudogley) ou des traits réductiques (couleur gris-bleu - gley) au cours des carottages effectués à la tarière de 0 à 120 cm de profondeur.



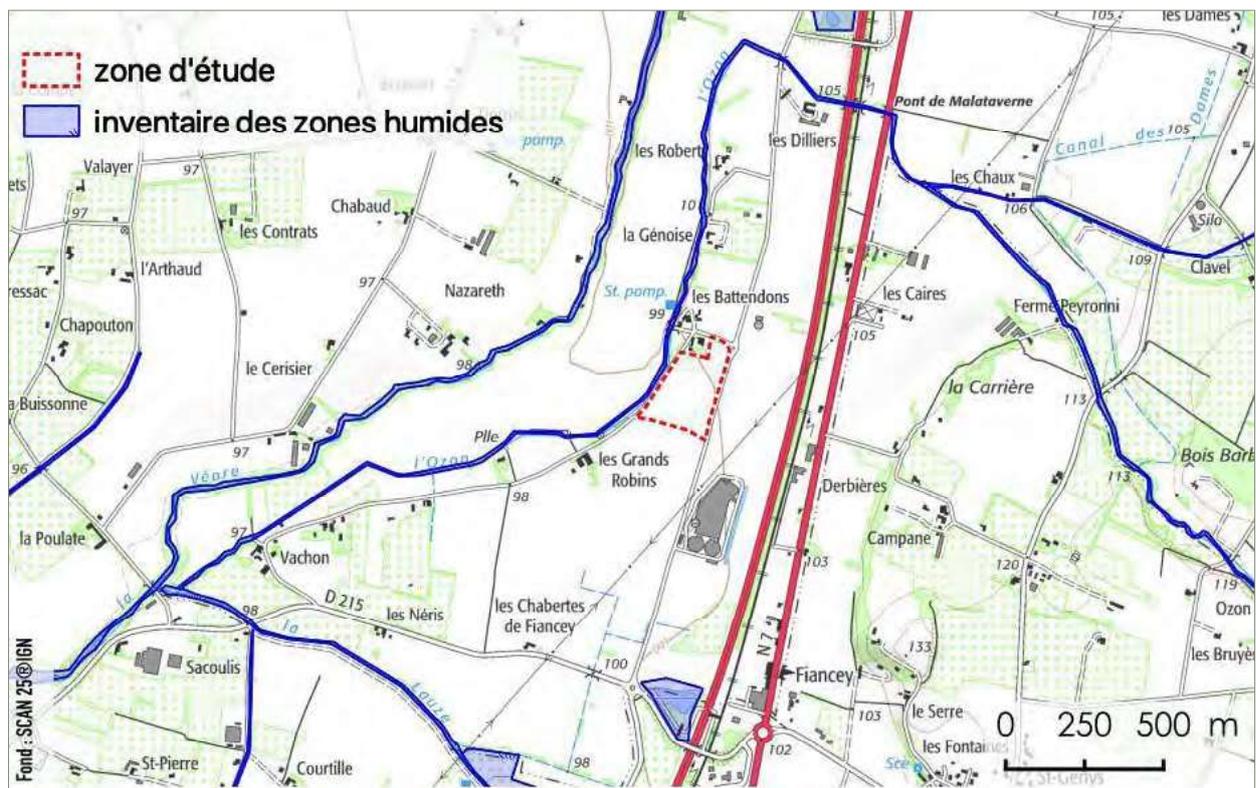
Les classes de sols en bleu (IVd, Va, Vb, Vc, Vd, VIc1, VIc2, Vid et H) correspondent aux sols hydromorphes et caractéristiques des zones humides. Les classes en rouge ne sont pas considérées comme hydromorphes.

Le 2 avril 2019, un amendement au projet de loi pour la création de l'Office Français de la Biodiversité modifie l'article L. 211-1 du Code de l'environnement. Les mots «temporaire ; la végétation» sont remplacés par les mots «temporaire, ou dont la végétation», confirmant que les critères pédologiques et floristiques sont alternatifs et non pas cumulatifs.

III.4.B - INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Au niveau du département de la Drôme, le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels a finalisé l'inventaire départemental des zones humides en 2009. Les méthodologies de cartographie des zones humides s'inspirent des protocoles de délimitation. Toutefois, les résultats de cet inventaire constituent uniquement des informations d'alerte à l'attention des différents acteurs du territoire et des Services de la Police de l'Eau. Ce ne sont en aucun cas des zonages opposables.

La zone d'étude n'est pas directement concernée par une entité de cet inventaire. L'entité la plus proche est située au niveau du cours d'eau de l'Ozon. Cette entité prévaut par la présence d'une végétation rivulaire continue dominée par le Frêne à feuilles étroites *Fraxinus angustifolia*, le Saule Blanc *Salix alba* et l'Orme champêtre *Ulmus minor*.



Localisation de la zone d'étude au sein de l'inventaire des zones humides du département de la Drôme – Conservatoire Rhône-Alpes (2009)

III.4.C - APPROCHE PHYSIQUE ET HYDROLOGIQUE

La présence de zones humides est intimement liée aux conditions hydrologiques ainsi qu'à l'occupation des sols. **Pour vérifier la présence d'espaces caractéristiques des zones humides et apprécier leur espace de fonctionnalité (conditions d'alimentation en eau), une zone d'étude d'une surface de 4,8 ha intégrant l'emprise du projet d'aménagement a été détournée.**

Située au niveau de la plaine alluviale du Rhône, la topographie de la zone d'étude est particulièrement plane. Le micro-relief ne se distingue qu'à partir des aménagements anthropiques et plus particulièrement de talus constituant les limites des îlots agricoles.

D'un point de vue hydrogéologie, d'après les informations de la base de données des limites de systèmes d'aquifères (BD LISA), la zone d'étude se situe au niveau de l'entité hydrogéologique 712AE01– Alluvions en rive gauche du Rhône de Tain-l'Hermitage à Les Tourettes. Cette unité est caractérisée à nappe libre. Les eaux souterraines circulent dans un sol perméable à faible profondeur (entre 1 et 20 m).

Plusieurs ouvrages (puits, forages, sondages...) à proximité immédiate de la zone d'étude ont été repérés en exploitant la base de données BSSEAU administrées par le BRGM. Cette base de données compile les données sur les eaux souterraines transmises par les Agences de l'Eau, les DREAL, les collectivités locales... à l'échelle nationale. Les données disponibles ne permettent pas d'attester des remontées de nappe à faible profondeur (<1 m).

Les informations consultées sur le site du BRGM (infoterre.brgm.fr) qualifient cependant au niveau de la zone d'étude une sensibilité forte au risque de remontées de nappe (sans précision de la hauteur du toit de nappe).

Au niveau de la zone d'étude les écoulements superficiels sont dirigés vers le cours d'eau de l'Ozon. Ce petit cours d'eau d'une dizaine de kilomètres s'écoule d'Est en Ouest en direction du Rhône (confluence avec le Rhône située 2,5 km en aval). Au niveau de la zone d'étude, son tracé est canalisé et sa section d'écoulement est de 2 à 5 m de large. La végétation qui se développe sur les berges est contrainte par les activités agricoles.

Globalement, les contextes hydrologique et hydrographique sont propices au développement de zones humides. Toutefois, les pratiques agricoles intensives et la canalisation des écoulements limitent grandement l'engorgement en eau des solums à faible profondeur.

III.4.D - DÉLIMITATION DES ZONES HUMIDES

Compte-tenu de l'occupation des sols et du contexte hydrologique, il n'a pas été jugé opportun et nécessaire de réaliser des sondages pédologiques à la tarière à main dans le cadre de cette étude pour délimiter les espaces caractéristiques de zones humides. Les expertises réalisées ont simplement consisté à repérer la texture des sols pour les caractériser. On parlera d'observations pédologiques.

Les sols correspondent à des fluvisols. Ces sols d'origine alluviale ont des textures de type limono-sablo-argileuse. Ils sont sous l'influence d'une nappe d'eau libre mais n'attestent pas des signes d'engorgement se témoignant par des traces d'hydromorphie dans les 50 premiers centimètres et s'intensifiant en profondeur.

Même si la présence de fossé de drainage contraint les remontées de nappe et l'engorgement des solums à faible profondeur, la nature des terrains et les conditions hydrologiques ne pourraient laisser augurer des remontées de nappe à moins de 1 mètre de profondeur (conditions nécessaires pour qualifier les sols d'hydromorphes d'un point de vue réglementaire).

Par conséquent, les sols de la zone d'étude ne sont pas caractéristiques des zones humides.

Aucun habitat cartographié n'est caractéristique des zones humides et cotés H.

Par ailleurs, les observations pédologiques effectuées n'ont pas permis de retenir comme des espaces caractéristiques de zones humides, les habitats désignés p (pro-parte) 82 – Cultures .



LES OBSERVATIONS PÉDOLOGIQUES ET LES RELEVÉS DE VÉGÉTATION N'ONT PAS PERMIS DE DÉLIMITER DES ESPACES CARACTÉRISTIQUES DE ZONES HUMIDES AU NIVEAU DE LA ZONE D'ÉTUDE EN APPLICATION DES PROTOCOLES RÉGLEMENTAIRES.

III.5 - Flore

100 espèces ont été identifiées au cours de l'unique passage du 16 septembre 2020, dans un contexte passablement défavorable (friche coupée ras et sèche...).

Néanmoins, le cortège d'espèces végétales est conforme à l'attendu dans le contexte de friche en plaine agricole intensive.

Aucune espèce à fort enjeu patrimonial n'a été rencontrée sur ce site.

9 espèces sont caractéristiques des zones humides : *Epilobium tetragonum*, *Eupatorium cannabinum*, *Fraxinus angustifolia*, *Humulus lupulus*, *Phragmites australis*, *Populus alba*, *Populus nigra*, *Salix alba* et *Symphytum officinale*. Ces plantes sont trouvées essentiellement dans la ripisylve de l'Ozon, à quelques mètres de la parcelle de projet.

Sur le site lui-même, certaines de ces espèces apparaissent ici où là, mais sans former véritablement un habitat caractéristique des zones humides, même dans le grand fossé élargi bordant la limite Est du site.

2 espèces au moins sont considérées comme des plantes invasives, qu'il conviendra de prendre en considération pour éviter leur propagation lors des travaux de terrassement : l'**Ambroisie à feuilles d'armoise** *Ambrosia artemisiifolia* et le **Séneçon du Cap** *Senecio inaequidens*.

La première surtout, l'Ambroisie, ne doit pas être négligée : en effet cette espèce produit en quantité un pollen allergisant, c'est-à-dire susceptible de provoquer des difficultés respiratoires même chez des personnes non asthmatiques. Il conviendra donc d'éviter des incidences sur la santé des intervenants pendant la phase chantier et de limiter la propagation de ces plantes vers d'autres sites de travaux. L'Ambroisie est notamment présente en milliers de pieds dans le champ de tournesol jouxtant la parcelle au Sud. Toutes informations utiles sont présentées sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/ambroisie-info/>



AUCUNE ESPÈCE BOTANIQUE À ENJEU PATRIMONIAL N'A ÉTÉ IDENTIFIÉE SUR LE SITE, LORS D'UNE VISITE DE SITE EN FIN D'ÉTÉ ET CONTEXTE PEU FAVORABLE. LE CORTÈGE D'ESPÈCES CARACTÉRISTIQUES DES ZONES HUMIDES NE CONSTITUE NULLE PART UN HABITAT CARACTÉRISTIQUE DES ZONES HUMIDES DANS L'ENCEINTE DU SITE DE PROJET.

III.6 - Faune

Concernant la faune, 90 espèces ont été identifiées à l'occasion de la visite de site réalisée les 16 et 17 septembre 2020.

Plusieurs de ces animaux présentent un statut patrimonial important, noté comme suit :

- An.1 : annexe 1 de la directive 79/409/CEE (Directive Oiseaux),
- An.2, An.4 : annexe 2, annexe 4 de la directive 92/43/CEE (Directive Habitats-Faune-Flore),
- F : espèce protégée en France.

II.6.A - MAMMIFÈRES TERRESTRES ET AQUATIQUES - 2 ESPÈCES :

Seule la présence de **Campagnol** *Microtus* sp. (terriers) et du **Blaireau** *Meles meles* (traces) est notée.

La présence du **Hérisson d'Europe** *Erinaceus europaeus* (F) est potentielle, bien que la parcelle de projet ne présente pas, *a priori*, d'intérêt particulier pour cette espèce, en comparaison avec la ripisylve de l'Ozon par exemple, ou les jardins des habitations proches.

L'**Ecureuil roux** *Sciurus vulgaris* (F) n'est pas attendu sur le site de projet qui ne présente aucun boisement favorable. Tout au plus peut-il fréquenter les jardins des environs, dotés de conifères.



AUCUNE ESPÈCE À ENJEU PATRIMONIAL N'A ÉTÉ OBSERVÉE, NI AUCUN INDICE DÉCOUVERT. SEUL LE HÉRISSON POURRAIT, PEUT-ÊTRE, PASSER SUR CE SITE DANS LE CADRE DE SES DÉAMBULATIONS DANS SON TERRITOIRE DE VIE : MAIS AUCUN INDICE NE LAISSE PRÉSAGER DE L'ATTRACTIVITÉ PARTICULIÈRE DU SITE DE PROJET POUR CETTE ESPÈCE.

III.6.B - CHIROPTÈRES - 10 ESPÈCES :

Lorsque nous avons découvert le site le 16 septembre 2020, nous avons prévu une soirée d'écoute active des chiroptères quelque peu décevante... Mais la nature réserve parfois quelque surprises, que nous présentons ci-dessous...

Rappel bref de la méthodologie : l'observateur a parcouru le site le 16 septembre 2020, muni d'un détecteur d'ultrasons, et a laissé deux enregistreurs pendant la nuit entière, l'un sur le site, dans le but de démontrer la non-utilisation par les chauves-souris, l'autre dans la ripisylve de l'Ozon, par curiosité et considérant que cet habitat, formant corridor physique probable, pourrait être considéré comme la référence «haute» de l'activité des chauves-souris.

En tout début de nuit, l'activité des pipistrelles est évidente le long de la ripisylve de l'Ozon, au droit de la grande maison d'habitation des Battendons : quelques **Pipistrelles de Kuhl** *Pipistrellus kuhlii* (An. 4, F), **Pipistrelles communes** *Pipistrellus pipistrellus* (An. 4, F) et **Pipistrelles pygmées** *Pipistrellus pygmaeus* (An. 4, F) font des allers-retours coutumiers de ces espèces.

La nuit s'avancant l'observateur débute sa tournée, tout d'abord en longeant, vers le Sud, la ripisylve, afin d'apprécier ce potentiel effet corridor. Et la première impression est plutôt négative : assez vite, au niveau de l'angle Sud-Ouest du site de projet, l'activité des chauves-souris est bien moins perceptible...

S'ensuit un parcours aléatoire mais qui fait, à peu près, le tour de la parcelle. Quelques séquences éparses attestent que, parfois, des chauves-souris traversent la zone.

La route à l'Est est éclairée par des lampadaires, doublés par les éclairages propres au bâtiment logistique Skipper juste de l'autre côté : quelques Pipistrelles de Kuhl sont encore notées, cette espèce chassant volontiers sous les réverbères. L'activité globale semble néanmoins très faible, en lien avec des habitats peu évolués, cette partie de la zone industrielle ayant été aménagée récemment.

Surviennent alors des cris aigus, perceptibles à l'oreille, mais difficiles à capter en direct avec le détecteur... Cris intenses, qui font mal aux oreilles à force de répétition. C'est en fait un **Molosse de Cestoni** *Tadarida teniotis* (An. 4, F), l'une des plus grandes chauves-souris d'Europe, qui passe par là. Et repasse... Et insiste... pour la plus grande joie de l'observateur véritablement surpris par cette présence inattendue...

D'autres sons sont attribués à des noctules, probablement les deux espèces : la **Noctule commune** *Nyctalus noctula* (An. 4, F) et la **Noctule de Leisler** *Nyctalus leisleri* (An. 4, F).

L'analyse des enregistrements viendra confirmer ces premières impressions, et permet de compléter l'inventaire local : certaines séquences acoustiques sont attribuées à la **Sérotine commune** *Eptesicus serotinus* (An. 4, F), d'autres, particulièrement en début de soirée et dans la ripisylve de l'Ozon, sont indéniablement émises par la **Pipistrelle de Nathusius** *Pipistrellus nathusii* (An. 4, F)... La présence d'un **Murin indéterminé** *Myotis sp.* (An. 4, F) est relevée.

La dernière surprise, c'est le passage répété (10 séquences acoustiques) de la **Barbastelle d'Europe** *Barbastella barbastellus* (An. 2, An. 4, F), espèce plutôt forestière et à fort enjeu patrimonial (enjeu communautaire, c'est-à-dire au niveau européen).

Enfin, ce qui surprend beaucoup, en plus de la diversité inattendue, c'est l'importance de l'usage des lieux : 485 contacts acoustiques dans la friche pendant la nuit relèvent déjà d'une activité non négligeable, et les 2 152 contacts dans la même nuit dans la ripisylve de l'Ozon attestent de son attractivité intrinsèque...

Ces résultats méritent quelques commentaires.

Insistons sur le fait que le contexte est, *a priori*, très défavorable pour les chauves-souris : grandes cultures de maïs et de tournesol, friches fauchées et sèches, absence de zones humides... Il y a bien des habitations qui peuvent offrir des gîtes, un magnifique chêne pluri-centenaire à l'angle de la maison des Battendons, une ripisylve en mauvais état... Rien qui sorte de l'ordinaire.

Pour bien comprendre les résultats il convient de considérer séparément deux groupes de chauves-souris :

- le Molosse, les noctules et la Sérotine sont des espèces de haut vol, qui se déplacent vite, en altitude, et émettent des ultrasons assez bas qui portent loin (50 à 150 mètres estimés) ;
- toutes les autres espèces sont associées aux structures du paysage (les corridors physiques) et sont attendues plus volontiers le long de la ripisylve de l'Ozon ; leurs vocalises ont une portée bien moindre, entre 5 et 20 mètres...

Cette distinction est importante pour discuter du lien fonctionnel potentiel entre le site étudié et la présence des animaux. Ainsi l'on peut attester que la ripisylve de l'Ozon est utilisée de façon importante par les petites espèces (pipistrelles, murin, Barbastelle) : ce résultat amène à considérer que la préservation de cette ripisylve constitue un enjeu fort.

Par contraste, la parcelle du site de projet ne présente pas d'enjeu majeur pour ces petites espèces : les contacts de pipistrelles de Kuhl et Pipistrelle commune étant probablement à mettre en lien avec les éclairages de la voirie proche.



20

Bâtiment logistique de SKIPPER et route : les éclairages attirent des insectes, qui intéressent les chauves-souris en recherche de nourriture. Photo prise le soir du 16 septembre 2020.

Les résultats relatifs aux grandes espèces sont tout à fait stupéfiants : 225 contacts de Molosse au niveau de la friche, 545 au niveau de l'Ozon... Précisons qu'il est assez rare, à notre connaissance, de cumuler plusieurs dizaines de contacts de Molosse en une nuitée d'enregistrement...

Nous écartons toute possibilité de lien fonctionnel direct entre le site de projet, friche sèche et coupée ras, et la présence de ces animaux en plein ciel. La présence de 3 à 4 individus simultanément au-dessus de l'enregistreur et la captation de scènes de chasse doivent donc trouver une autre explication. L'environnement plus large, cette plaine de cultures intensives, ne nous semble pas devoir être particulièrement attractive pour ces espèces.

Le Rhône et sa ripisylve sont assez éloignés, environ 3 kilomètres : il paraît peu vraisemblable que des Molosses chassant là-bas viennent tourner au-dessus de la zone industrielle des Caires... Plusieurs heures durant...

Autre hypothèse avancée : que les éclairages mis en place sur le bâtiment logistique existant et la route attenante aient eu un certain pouvoir d'attraction (à travers les insectes-proies). A ce moment-là, on pourrait s'attendre à une concentration des séquences enregistrées au niveau de l'enregistreur laissé dans la friche plutôt que dans celui disposé dans la ripisylve...

A mon interrogation, Thomas Dénéa, chargé de mission chiroptères à la LPO, répond ainsi :

« En effet cette activité est assez remarquable. Sur le Molosse, nous avons une connaissance encore assez lacunaire et sur la période de fin d'été et d'automne peu de relevés sont disponibles. J'ai tout de même le souvenir d'avoir effectué des relevés à cette période sur une carrière en rive droite du Rhône (côté Ardèche) au niveau du Pouzin en septembre et d'avoir eu une activité très très forte du style «parades» ou «swarming» avec cris sociaux. Donc je peux dire qu'il y a des sites fortement fréquentés par du Molosse dans ce secteur de la vallée du Rhône.

Après sur l'utilisation d'un secteur agricole assez dégradé de manière aussi intense par cette espèce, je n'ai pas de cas similaire même si ces dernières années nous avons fait des points d'écoute sur la plaine de Valence et la vallée du Rhône avec une présence régulière souvent en début et en fin de saison (quasi absence en juillet-août avec peut-être une fréquentation plus en altitude ?). Il peut s'agir d'une opportunité alimentaire ponctuelle ou d'un regroupement lié à la reproduction. »

Nous ne savons donc pas interpréter correctement cette forte présence. Mais nous pouvons raisonnablement dire qu'elle soit indépendante de la nature et de la qualité du site de projet.

Les fiches synthétiques des nuitées d'enregistrement sont présentées en annexe 3.



L'INTENSE UTILISATION DES ABORDS DU SITE PAR LES CHAUVES-SOURIS ÉTAIT INATTENDUE : LA RIPISYLVE DE L'OZON, MALGRÉ SON ÉTAT DE CONSERVATION TRÈS DÉGRADÉ, EST RÉELLEMENT ATTRACTIVE POUR LES 4 PIPISTRELLES ET LA BARBASTELLE. LES ÉCLAIRAGES DU BÂTIMENT SKIPPER ET DE LA ROUTE ATTENANTE EXPLIQUENT ASSEZ BIEN L'ACTIVITÉ DES PIPISTRELLES DU CÔTÉ EST DU SITE DE PROJET. LA PRÉSENCE INATTENDUE MAIS PARTICULIÈREMENT REMARQUABLE DU MOLOSSE DE CESTONI, ET DANS UNE MOINDRE MESURE DES NOCTULES COMMUNE ET DE LEISLER POSE LA QUESTION D'UN ENJEU POUR LES CHAUVES-SOURIS QUI DOIT DÉPASSER LE SEUL CADRE DE LA PARCELLE DE PROJET, LA NATURE DE CELLE-CI NE POUVANT RAISONNABLEMENT EXPLIQUER CETTE FRÉQUENTATION ASSIDUE, CETTE NUIT-LÀ.

III.6.C - OISEAUX - 18 ESPÈCES :

18 espèces d'oiseaux ont été observés lors de notre visite de site des 16 et 17 septembre 2020. Espèces banales et attendues dans le contexte de plaine agricole et quelques migrateurs en halte migratoire comme le **Traquet motteux** *Oenanthe oenanthe*.

Aucune espèce à enjeu patrimonial n'a été observée sur le site de projet.

Cette visite de fin de saison ne permet pas d'apprécier le cortège des éventuels oiseaux nicheurs sur le site.

Le **Milan noir** *Milvus migrans* (An. 1, F), espèce commune le long du Rhône, migrateur précoce (le gros des effectifs européens quitte nos régions dès la fin du mois d'août), n'a pas été observé mais il est vraisemblable que le site de projet se trouve dans les territoires visités par cet oiseau en recherche de nourriture. Sans pour autant que le site de projet ne présente de caractéristiques propres à exercer une attractivité particulière pour cet oiseau.

Le **Rollier d'Europe** *Coracias garrulus* (An. 1, F), espèce méridionale en forte expansion géographique en France, niche dans une cavité naturelle (carie dans un arbre, loge de Pic vert...) ou artificielle (trou dans un mur). Lui aussi a quitté ses sites de nidification dès le début du mois d'août. Mais rien ne laisse présager de sa présence dans la ripisylve en mauvais état de conservation de l'Ozon, ni qu'il utilise le site de projet comme zone de chasse.

La **Pie-grièche écorcheur** *Lanius collurio* (An. 1, F), migrateur parti pour l'Afrique dès le mois d'août, pourrait trouver dans la ripisylve de l'Ozon une structure de végétation rappelant une haie qui pourrait lui convenir. Sauf à vérifier sa présence au printemps, il est difficile de se prononcer à ce jour, bien que cette espèce semble préférer les massifs drômois (cf. faune-dôme.org) pour assurer sa reproduction. Si la Pie-grièche écorcheur était effectivement nicheuse en lisière du site d'étude, et utilise celui-ci comme zone de chasse, sa présence constituerait un enjeu fort en matière de préservation de la faune-et de la flore, car c'est une espèce en fort déclin généralisé dans son aire de répartition.

L'**Alouette lulu** *Lullula arborea* (An 1, F) est un hôte classique des espaces agricoles. Niche au sol aussi bien dans des parcelles cultivées que dans des friches ou tous espaces à végétation basse (y compris des espaces artificiels), l'Alouette lulu pourrait tout à fait trouver sur le site de projet quelque intérêt pour sa reproduction. Si c'était le cas, sa présence constituerait cependant un enjeu patrimonial faible ou modéré, car il s'agit d'une espèce très commune et à forte capacité d'adaptation.

Aucune autre espèce à fort enjeu patrimonial n'est attendue sur le site de projet, ni en période de reproduction, ni en période d'hivernage (site enclavé dans la zone industrielle), ni comme halte migratoire (ou alors de façon occasionnelle et aléatoire).



18 ESPÈCES D'OISEAUX ONT ÉTÉ OBSERVÉES SUR OU DEPUIS LE SITE DE PROJET, À L'OCCASION DE LA VISITE EFFECTUÉE LES 16 ET 17 SEPTEMBRE 2020 ; AUCUNE D'ENTRE ELLES NE REVÊT UN CARACTÈRE PATRIMONIAL REMARQUABLE. PARMIS LES ESPÈCES POTENTIELLES, CITONS L'ALOUETTE LULU QUI PRÉSENTERAIT UN ENJEU PATRIMONIAL FAIBLE OU MODÉRÉ, ET LA PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR, À FAIBLE POTENTIEL DE PRÉSENCE MAIS FORT ENJEU PATRIMONIAL LE CAS ÉCHÉANT.

III.6.D - REPTILES - 1 ESPÈCE :

La visite de site effectuée en fin de période caniculaire n'était pas particulièrement favorable à la rencontre de reptiles. Une fuite de lézard dans la ripisylve et l'observation furtive d'un **Lézard vert** *Lacerta bilineata* (An. 4, F) rappellent simplement que le site présente quelques caractéristiques assez favorables à ce groupe.

Il est fort probable que la ripisylve de l'Ozon offre des refuges accueillant les serpents connus dans la plaine rhodanienne : **Couleuvre à collier** *Natrix helvetica* (F), **Couleuvre vipérine** *Natrix maura* (F), **Couleuvre verte-et-jaune** *Hierophis viridiflavus* (An. 4, F) et peut-être même la **Vipère aspic** *Vipera aspis*.

Outre le Lézard vert dont la présence est avérée, on pourrait attendre celle du **Lézard des murailles** *Podarcis muralis* (An. 4, F), l'espèce la plus commune en France.

Le tas de matériaux vraisemblablement réalisé à la faveur de l'élargissement du fossé Est, présente aussi des refuges favorables aux reptiles.



SEUL LE LÉZARD VERT A ÉTÉ OBSERVÉ DANS LA ZONE D'ÉTUDE LORS DE NOTRE PASSAGE LES 16 ET 17 SEPTEMBRE 2020, EN FIN DE PÉRIODE CANICULAIRE. LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT PROCHE SEMBLENT POURTANT FAVORABLES À L'ACCUEIL D'AUTRES ESPÈCES.



On pourrait voir dans la ripisylve de l'Ozon de jeunes Lézards verts comme cet individu de Montélimar...

III.6.E - AMPHIBIENS - 0 ESPÈCE :

Aucune espèce d'amphibien n'a été observée lors de notre visite.

La situation géographique particulière du site d'étude amène à proposer une discussion, largement entamée dans la phase d'analyse bibliographique, sur l'importance du site pour les espèces à fort enjeu patrimonial que sont le **Triton crêté** *Triturus cristatus* (An. 2, An. 4, F), le **Crapaud calamite** *Epidalea calamita* (An. 4, F), et dans une moindre mesure le **Triton palmé** *Triturus helveticus* (F), voire potentiellement l'**Alyte accoucheur** *Alytes obstetricans* (An. 4, F).

Le site de projet est, actuellement, dénué de tout attrait, même potentiel, pour ces espèces, excepté éventuellement pour le Crapaud calamite qui se déplace largement dans de vastes zones agricoles.

Mais le site présente très peu de refuges potentiels (pierres au sol par exemple).

La question est posée, à travers deux documents réalisés par la LPO pour le compte de la collectivité, de la réalisation d'aménagements en faveur de ces espèces au sein de la zone industrielle des Caires, aménagements auxquels le porteur de projet pourrait prendre part.

Une réflexion plus avancée sur une trame de déplacement potentielle pour ces espèces serait néanmoins souhaitable, de façon à - tenter de - limiter le risque d'écrasement sur les routes : le développement de la zone industrielle sera très probablement accompagné d'une augmentation du trafic routier dans ce secteur. Aussi, implanter, par exemple, les mares de part et d'autre de la voirie, connaissant le caractère particulièrement attractif de ces aménagements pour les amphibiens, pourrait indirectement favoriser des pertes importantes pour les populations locales.



AUCUN AMPHIBIEN À ENJEU PATRIMONIAL N'A ÉTÉ OBSERVÉ LORS DE LA VISITE DE SITE LES 16 ET 17 SEPTEMBRE 2020. LE POTENTIEL D'ACCUEIL, DANS LA MESURE OÙ LE FOSSÉ ÉLARGI DANS LA PARTIE EST DE LA ZONE DE PROJET N'EST PAS EN MESURE DE RETENIR DE L'EAU EN SUFFISANCE AU PRINTEMPS (À VÉRIFIER ?), EST NUL À TRÈS FAIBLE. CÉPENDANT LA COLLECTIVITÉ PUBLIQUE INVITE LES PORTEURS DE PROJETS INDUSTRIELS À CONTRIBUER À LA SAUVEGARDE DU TRITON CRÊTÉ ET DES AUTRES AMPHIBIENS. UNE RÉFLEXION PLUS AVANCÉE SERAIT SOUHAITABLE. LA PARTICIPATION ÉVENTUELLE DU GROUPE SKIPPER RESTE DE SON GRÉ.

III.6.F - POISSONS - 0 ESPÈCE :

L'absence de zone en eau permanente est rédhibitoire pour ce groupe...



AUCUN POISSON N'EST PRÉSENT NI ATTENDU.

III.6.G - INSECTES ET AUTRES INVERTÉBRÉS - 59 ESPÈCES :

Insistons une fois encore sur le fait que notre visite de site des 16 et 17 septembre 2020, sur un site de friche coupée à ras et sèche, ne permet pas de collecter des observations de terrain des plus pertinentes pour apprécier pleinement les enjeux et les potentialités des lieux. Nous sommes bien dans le cadre du seul pré-diagnostic.

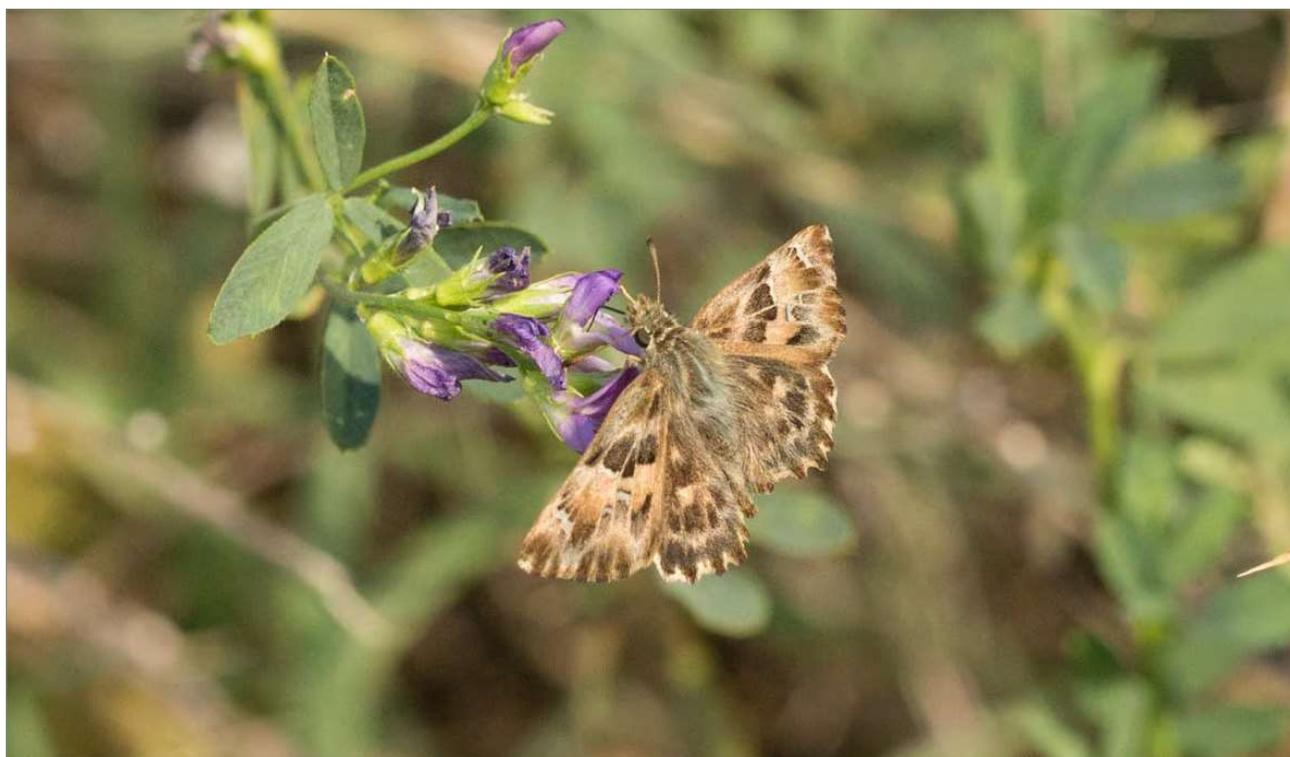
Aucune espèce à enjeu patrimonial n'a été observée.

Au vu de la nature du site, friche fauchée sèche, aucune espèce d'invertébré à fort enjeu patrimonial n'est attendue.

L'absence d'arbres est rédhibitoire pour le **Lucane cerf-volant** *Lucanus cervus* (An. 2, F).



INSECTES ET AUTRES INVERTÉBRÉS : AUCUNE ESPÈCE À ENJEU PATRIMONIAL N'A ÉTÉ OBSERVÉE ; AUCUNE N'EST ATTENDUE.



L'Hespérie de l'alcée butinant quelques fleurs de Luzerne cultivée en bordure du fossé Est.

PRÉCONISATIONS

Globalement le site de projet n'accueille aucun enjeu patrimonial pour les habitats naturels, la faune ou la flore.

Pour les chauves-souris...

Une distance d'implantation suffisante, du côté Ouest, par rapport à la route et la ripisylve dégradée de l'Ozon permettra à ce dernier de continuer à jouer un rôle de corridor écologique pour les chauves-souris. Des recommandations classiques vis-à-vis de l'éclairage du site seraient alors données : éclairages dirigés vers le bas, extinction des éclairages la nuit, éclairages liés à des détecteurs de présence. Cette question de l'éclairage est cruciale pour certaines espèces de chauves-souris lucifuges.

L'activité remarquable attestée le 16 septembre 2020, en particulier pour le Molosse de Cestoni, bien que n'ayant probablement aucun lien avec le site de projet en lui-même, appellerait à compléter ces écoutes avec d'autres en période de mise-bas.

Pour les autres vertébrés...

Des compléments d'investigations permettraient de qualifier le cortège des oiseaux nicheurs, de s'assurer de l'absence de la Pie-grièche écorcheur et de l'Alouette lulu, de mieux apprécier le cortège des reptiles et leur utilisation effective du site.

Vraisemblablement les enjeux patrimoniaux resteront faibles.

Concernant les amphibiens, le site de projet tel qu'il se présente n'a aucune incidence sur la conservation du Triton crêté et des autres espèces.

Toutefois, dans le cadre de la politique publique mise en oeuvre pour cette espèce et dans ce secteur géographique particulier, l'un des deux seuls secteurs connus de reproduction du Triton crêté dans le département de la Drôme, le porteur de projet est invité à participer à ces actions concertées, selon son gré.

Pour les invertébrés...

Aucune espèce à enjeu patrimonial n'est connue sur le site ou n'est attendue.

Pour la flore...

Aucune espèce à enjeu patrimonial n'est connue sur le site ou n'est attendue.

CONCLUSION

Le pré-diagnostic naturaliste présenté dans ce document se base sur une visite de site réalisée les 16 et 17 septembre 2020, à la fin d'un été caniculaire, et sur les éléments bibliographiques mis à disposition par plusieurs sources.

Le site de projet, inséré dans la zone industrielle intercommunale des Caires en plein développement, sur la commune de L'Etoile-sur-Rhône (26), couvre 4,8 hectares de friches agricoles coupées ou gyrobroyées lors de notre passage.

Aucun enjeu n'a été formellement identifié sur cette parcelle précisément.

Nous attirons l'attention sur l'importance de la préservation de la ripisylve (très dégradée) de l'Ozon coulant sur la bordure Ouest du site de projet : elle constitue de manière avérée un corridor écologique important pour les chauves-souris, avec une dizaine d'espèces dont la Barbastelle.

Nous discutons des résultats inattendus et tout à fait remarquables concernant l'intense activité du Molosse de Cestoni, présent plusieurs heures durant, avec des séquences de chasse, en rappelant qu'aucun lien fonctionnel ne peut être mis en évidence entre la nature du site de projet et les chauves-souris. Hasard du lieu et du calendrier.

Les enjeux concernant l'avifaune sont faibles à négligeables.

Nous rappelons que le site pourrait accueillir un certain cortège de reptiles, qu'il conviendrait de pouvoir mieux apprécier si l'on devait qualifier les enjeux et les impacts du projet.

La zone industrielle des Caires étant située entre deux sites de reproduction connus du Triton crêté, espèce à enjeu patrimonial majeur, la question se pose sur les impacts négatifs du projet : dans le cas présent, au vu de la nature du site (friche coupée sèche), le porteur de projet ne saurait endosser aucune responsabilité quant à l'avenir du triton. Une politique publique étant à l'oeuvre en faveur de cette espèce, le porteur de projet est invité à y contribuer : une réflexion pourrait être plus approfondie, selon son gré.

Aucun enjeu n'est attendu pour les invertébrés.

An. 1 - Flore, liste des espèces

<i>Achillea millefolium</i> - Asteraceae	<i>Picris hieracioides</i> - Asteraceae
<i>Allium</i> sp. - Amaryllidaceae	<i>Plantago lanceolata</i> - Plantaginaceae
<i>Amaranthus retroflexus</i> - Amaranthaceae	<i>Plantago major</i> - Plantaginaceae
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> - Asteraceae	<i>Polygonum aviculare</i> - Polygonaceae
<i>Andryala integrifolia</i> - Asteraceae	<i>Populus alba</i> - Salicaceae
<i>Anisantha madritensis</i> - Poaceae	<i>Populus nigra</i> - Salicaceae
<i>Artemisia annua</i> - Asteraceae	<i>Portulaca oleracea</i> - Portulacaceae
<i>Artemisia verlotiorum</i> - Asteraceae	<i>Potentilla reptans</i> - Rosaceae
<i>Artemisia vulgaris</i> - Asteraceae	<i>Poterium sanguisorba</i> - Rosaceae
<i>Avena barbata</i> - Poaceae	<i>Prunus</i> sp. - Rosaceae
<i>Bromus catharticus</i> - Poaceae	<i>Prunus persica</i> - Rosaceae
<i>Bromus hordeaceus</i> - Poaceae	<i>Quercus pubescens</i> - Fagaceae
<i>Bryonia cretica</i> subsp. <i>cretica</i> - Cucurbitaceae	<i>Rosa</i> sp. - Rosaceae
<i>Carduus pycnocephalus</i> - Asteraceae	<i>Rubus</i> sp. - Rosaceae
<i>Catapodium rigidum</i> - Poaceae	<i>Rumex crispus</i> - Polygonaceae
<i>Chenopodium album</i> - Amaranthaceae	<i>Salix alba</i> - Salicaceae
<i>Cichorium intybus</i> - Asteraceae	<i>Sambucus ebulus</i> - Adoxaceae
<i>Cirsium arvense</i> - Asteraceae	<i>Sambucus nigra</i> - Adoxaceae
<i>Cirsium vulgare</i> - Asteraceae	<i>Scabiosa atropurpurea</i> var. <i>maritima</i> - Caprifoliaceae
<i>Clematis vitalba</i> - Ranunculaceae	<i>Senecio inaequidens</i> - Asteraceae
<i>Clinopodium nepeta</i> - Lamiaceae	<i>Setaria italica</i> subsp. <i>italica</i> - Poaceae
<i>Convolvulus arvensis</i> - Convolvulaceae	<i>Setaria verticillata</i> - Poaceae
<i>Cornus sanguinea</i> - Cornaceae	<i>Silene latifolia</i> - Caryophyllaceae
<i>Crataegus monogyna</i> - Rosaceae	<i>Silene vulgaris</i> - Caryophyllaceae
<i>Crepis foetida</i> - Asteraceae	<i>Sonchus asper</i> - Asteraceae
<i>Cynodon dactylon</i> - Poaceae	<i>Sonchus oleraceus</i> - Asteraceae
<i>Dactylis glomerata</i> - Poaceae	<i>Sorghum halepense</i> - Poaceae
<i>Daucus carota</i> - Apiaceae	<i>Symphytum officinale</i> - Boraginaceae
<i>Digitaria sanguinalis</i> - Poaceae	<i>Taraxacum</i> sp. - Asteraceae
<i>Diplotaxis tenuifolia</i> - Brassicaceae	<i>Torilis arvensis</i> - Apiaceae
<i>Dipsacus fullonum</i> - Caprifoliaceae	<i>Tragopogon</i> sp. - Asteraceae
<i>Echinochloa crus-galli</i> - Poaceae	<i>Ulmus minor</i> - Ulmaceae
<i>Elytrigia campestris</i> - Poaceae	<i>Verbascum thapsus</i> - Scrophulariaceae
<i>Epilobium tetragonum</i> - Onagraceae	<i>Verbena officinalis</i> - Verbenaceae
<i>Erigeron annuus</i> - Asteraceae	<i>Vicia</i> sp. - Fabaceae
<i>Erigeron canadensis</i> - Asteraceae	<i>Xanthium orientale</i> - Asteraceae
<i>Erigeron sumatrensis</i> - Asteraceae	
<i>Eryngium campestre</i> - Apiaceae	
<i>Euonymus europaeus</i> - Celastraceae	
<i>Eupatorium cannabinum</i> - Asteraceae	
<i>Euphorbia prostrata</i> - Euphorbiaceae	
<i>Ficus carica</i> - Moraceae	
<i>Fraxinus angustifolia</i> - Oleaceae	
<i>Galium album</i> - Rubiaceae	
<i>Galium aparine</i> - Rubiaceae	
<i>Hedera helix</i> - Araliaceae	
<i>Heliotropium europaeum</i> - Boraginaceae	
<i>Helminthotheca echioides</i> - Asteraceae	
<i>Humulus lupulus</i> - Cannabaceae	
<i>Hypochaeris radicata</i> - Asteraceae	
<i>Juglans regia</i> - Juglandaceae	
<i>Lactuca serriola</i> - Asteraceae	
<i>Lepidium graminifolium</i> - Brassicaceae	
<i>Linaria vulgaris</i> - Plantaginaceae	
<i>Malva sylvestris</i> - Malvaceae	
<i>Marrubium vulgare</i> - Lamiaceae	
<i>Medicago sativa</i> - Fabaceae	
<i>Melica ciliata</i> - Poaceae	
<i>Mercurialis annua</i> - Euphorbiaceae	
<i>Morus</i> sp. - Moraceae	
<i>Origanum vulgare</i> - Lamiaceae	
<i>Papaver rhoeas</i> - Papaveraceae	
<i>Petrorhagia prolifera</i> - Caryophyllaceae	
<i>Phragmites australis</i> - Poaceae	

An. 2 - Faune, liste des espèces

Chiroptères :

Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus*
Molosse de Cestoni *Tadarida teniotis*
Murin sp. *Myotis* sp.
Noctule commune *Nyctalus noctula*
Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri*
Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*
Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*
Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*
Pipistrelle pygmée *Pipistrellus pygmaeus*
Sérotine commune *Eptesicus serotinus*

Mammifères hors chiroptères :

Blaireau européen *Meles meles*
Campagnol sp. *Microtus* sp.

Oiseaux :

Alouette des champs *Alauda arvensis*
Bergeronnette grise *Motacilla alba*
Bouscarle de Cetti *Cettia cetti*
Choucas des tours *Corvus monedula*
Corneille noire *Corvus corone*
Étourneau sansonnet *Sturnus vulgaris*
Faucon crécerelle *Falco tinnunculus*
Merle noir *Turdus merula*
Mésange bleue *Cyanistes caeruleus*
Mésange charbonnière *Parus major*
Moineau domestique *Passer domesticus*
Pie bavarde *Pica pica*
Pigeon ramier *Columba palumbus*
Pipit des arbres *Anthus trivialis*
Pouillot sp. *Phylloscopus* sp.
Rougegorge familier *Erithacus rubecula*
Tourterelle turque *Streptopelia decaocto*
Traquet motteux *Oenanthe oenanthe*

Reptiles :

Lézard vert *Lacerta bilineata*

Coléoptères :

Cionus olivieri

Diptères :

Episyrphus balteatus
Eristalis sp.
Eupeodes corollae
Hermetia illucens
Sarcophaga sp.
Villa sp.

Hétéroptères :

Carpocoris mediterraneus
Dolycoris baccarum
Halyomorpha halys
Pyrrhocoris apterus

Trigonotylus ruficornis

Hyménoptères - abeilles :

Apis mellifera
Colletes sp.
Halictus scabiosae
Lasioglossum sp.

Hyménoptères hors abeilles :

Crematogaster scutellaris
Eumenes sp.
Neuroterus quercusbaccarum
Polistes sp.
Vespa crabro
Vespa velutina

Lépidoptères rhopalocères et zygènes :

Carcharodus alceae
Celastrina argiolus
Coenonympha pamphilus
Colias crocea
Lasiommata megera
Lycaena phlaeas
Melitaea cinxia
Melitaea didyma
Pieris rapae
Polyommatus icarus
Pontia daplidice
Pyrgus sp.

Lépidoptères hétérocères :

Acontia lucida
Acontia trabealis
Aspitates ochrearia
Catocala elocata
Clepsis pallidana
Phalonidia contractana
Rhodometra sacraria
Scopula rubiginata

Mantoptères :

Empusa pennata

Odonates :

Sympetrum fonscolombii

Orthoptères :

Calliptamus italicus
Chorthippus brunneus
Decticus albifrons
Euchorthippus elegantulus
Eumodicogryllus bordigalensis
Leptophyes punctatissima
Locusta cinerascens
Nemobius sylvestris

Omocestus rufipes
Pezotettix giornae
Phaneroptera nana
Platycleis intermedia
Tessellana tessellata

Arachnides :

Argiope bruennichi
Thomisus onustus

An. 3 - Fiches synthétiques chiroptères

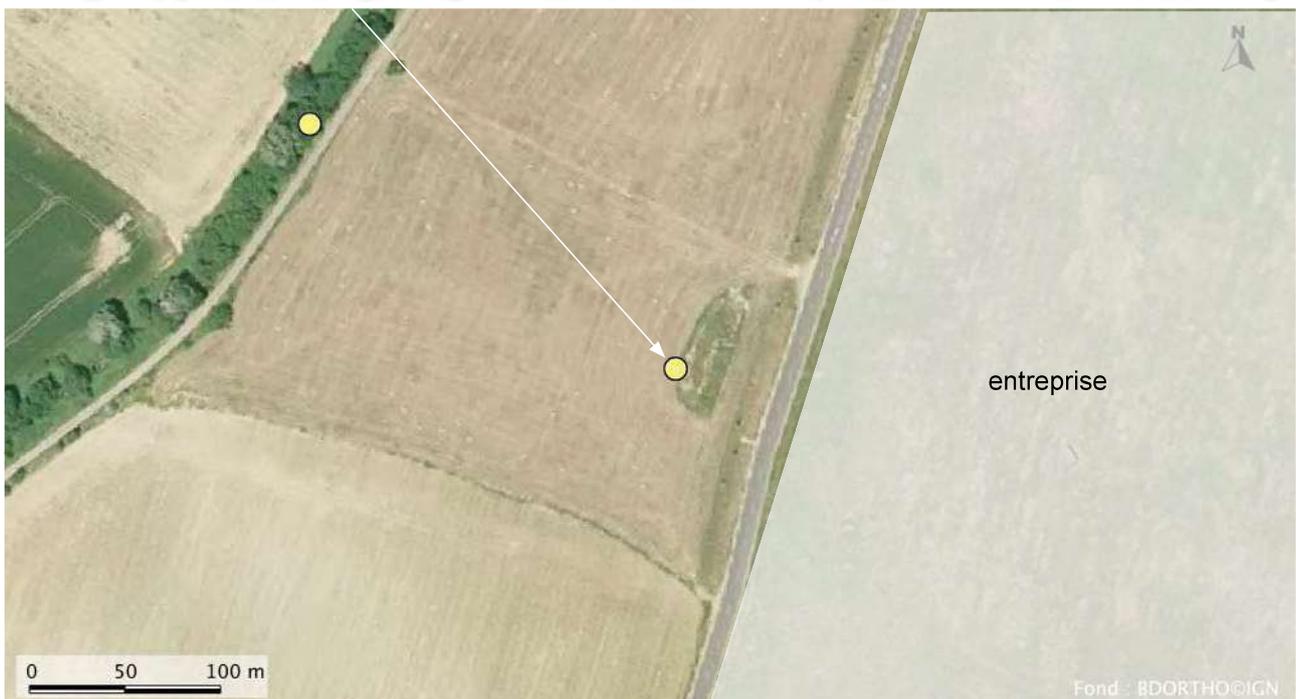
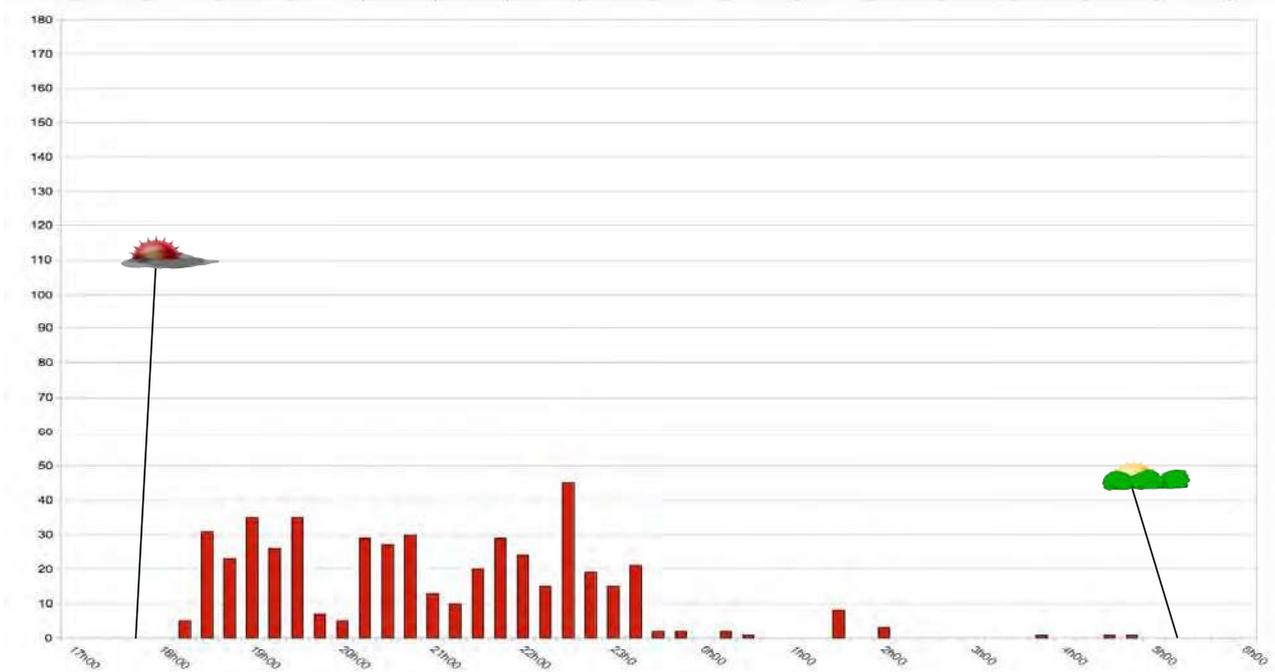
Relevés chiroptères

Date : 16/09/2020
Commune : Etoile-sur-Rhône (13)

Début : 17h00 Fin : 06h00 Coucher du soleil : 17h48 solaire
Site : les Battendons Obs : JL Hentz
Desc : ripisylve de l'Ozon, friche, maïs.
X : 4.85392 Y : 44.81772 Lever du soleil : 05h22

Espèces	Contacts	Chasse	Cris sociaux
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	16	1	10
<i>Pipistrellus 50 kHz</i>	34	9	1
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	73	8	2
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	108	6	0
<i>Eptesicus serotinus</i>	5	1	1
<i>Nyctalus/Eptesicus</i>	10	0	0
<i>Nyctalus cf. leisleri</i>	5	0	0
<i>Nyctalus noctula</i>	9	0	0
<i>Tadarida teniotis</i>	225	2	0
Total :	485	27	13

Contacts



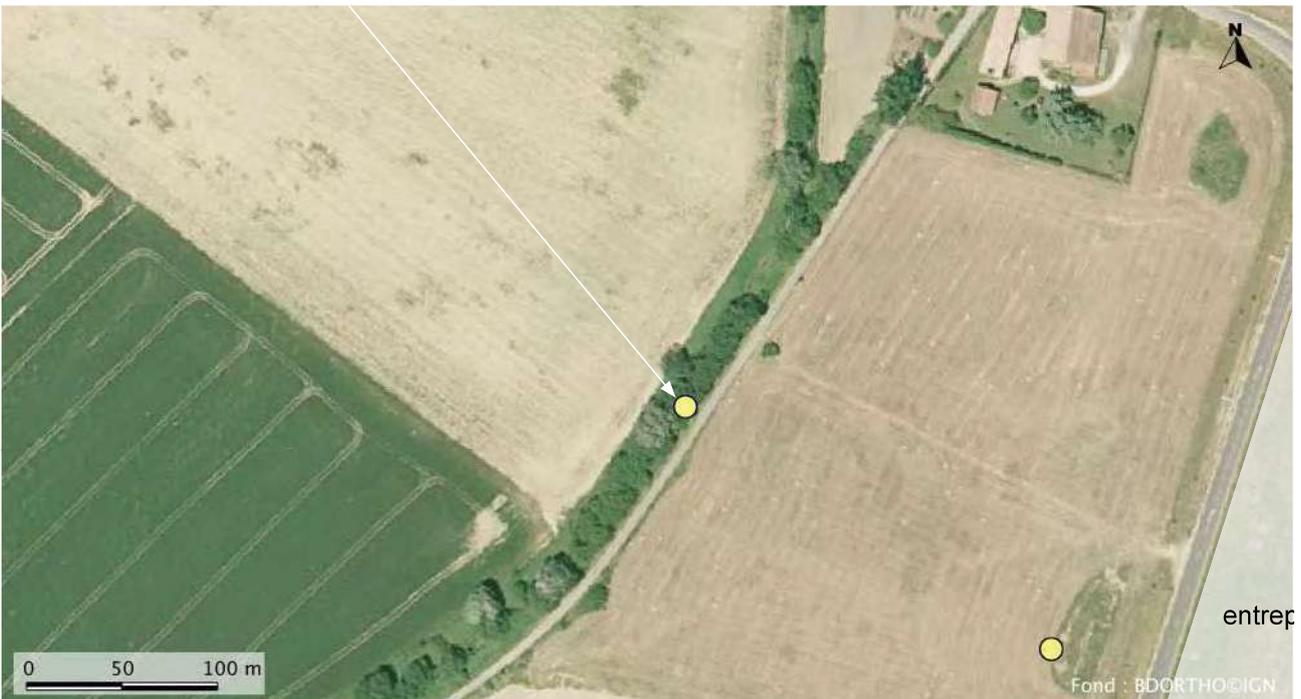
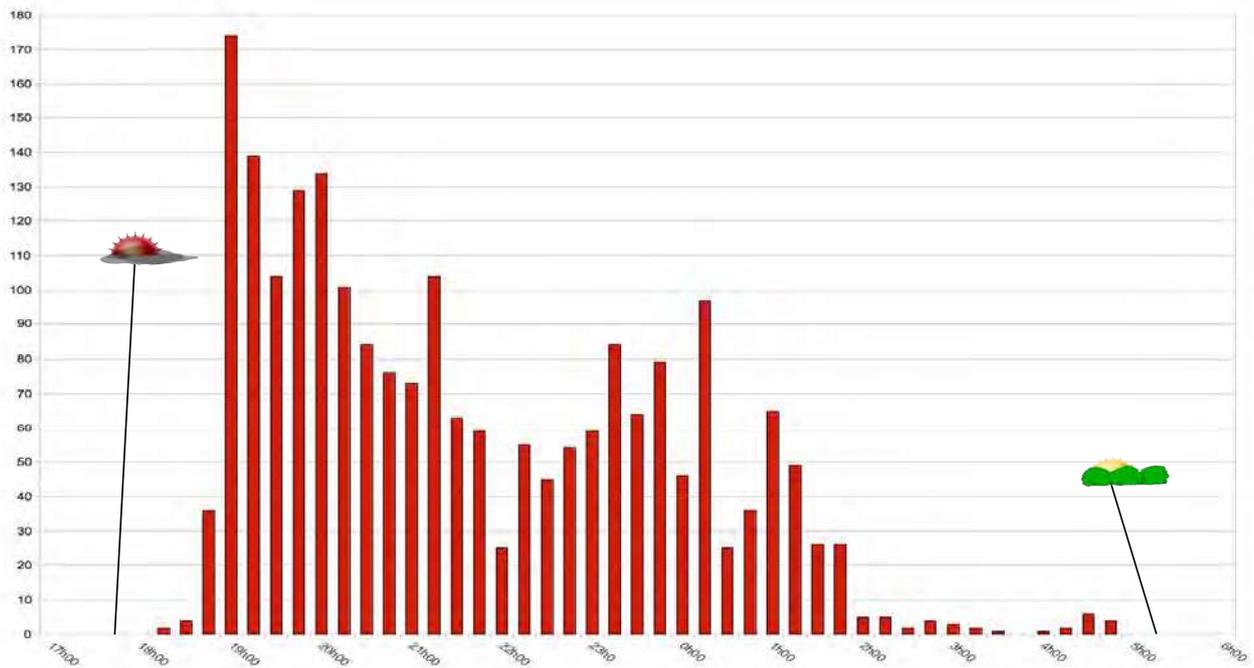
Relevés chiroptères

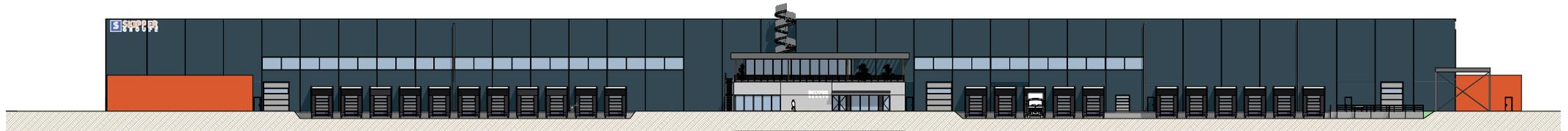
Date : 16/09/2020
Commune : Etoile-sur-Rhône (13)

Début : 17h00 Fin : 06h00 Coucher du soleil : 17h48 solaire
Site : les Battendons Obs : JL Hentz
Desc : ripisylve de l'Ozon, friche, maïs.
X : 4.85220 Y : 44.81854 Lever du soleil : 05h22

Espèces	Contacts	Chasse	Cris sociaux
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	79	1	2
<i>Pipistrellus 50 kHz</i>	4	0	0
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	856	11	64
<i>P. nathusii + kuhlii</i>	534	3	28
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	90	0	16
<i>Nyctalus + Eptesicus</i>	33	0	0
<i>Tadarida teniotis</i>	545	2	0
<i>Barbastella barbastellus</i>	10	0	0
<i>Myotis sp.</i>	1	0	0
Total :	2 152	17	110

Contacts





Façade OUEST

1:600



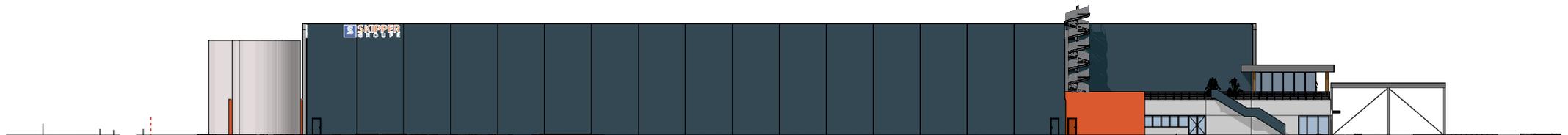
Façade EST

1:600



Façade SUD

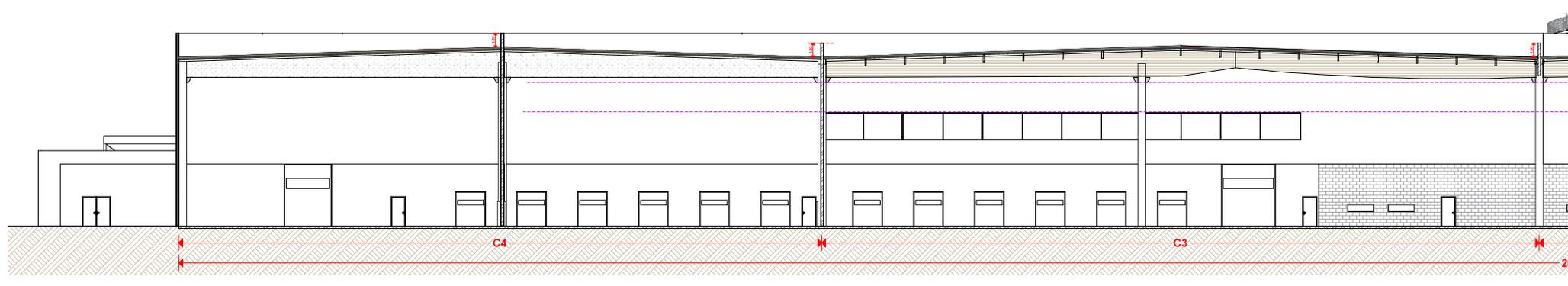
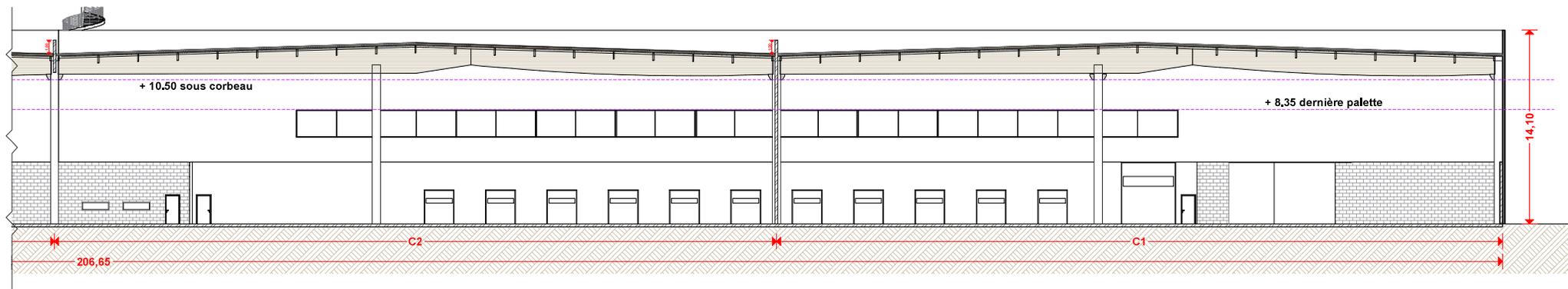
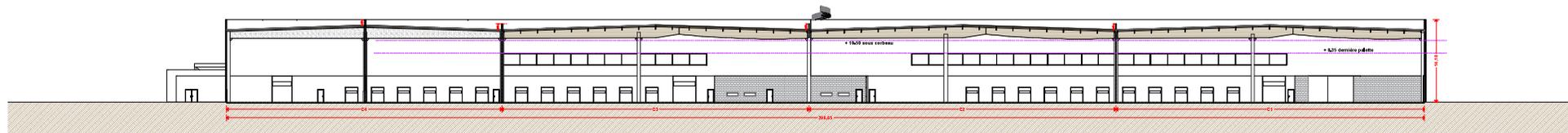
1:500



Façade NORD

1:500

PROJET. Coupe Longitudinale



BATIMENT EXISTANT - REFERENCES FINITIONS



Vue Nord-ouest



Vue Sud-ouest



Vue Sud-est



Vue Nord-est